

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



# SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE HEBDOMADAIRE CORSE D'INFORMATIONS

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

RÉTRO DE L'ANNÉE

## UN DERNIER REGARD SUR 2024

P4 À 10



Illustration Kampà avec AI

1,75€



INTERVIEW  
LOUIS MEMMI:  
ÉTOILE MONTANTE DU CINÉMA CORSE  
P24

ÉDITO P2 • OPINIONS P3  
SANTÉ P26 • LINGUA P28  
AGENDA P30 • CARNETS DE BORD P31  
KAMPÀ P32  
ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

## À LA UNE

RÉTRO

**UNDERNIER REGARD SUR 2024 P4 À 10**



INTERVIEW

**LOUIS MEMMI  
ÉTOILE MONTANTE  
DU CINÉMA CORSE**

**P24**



OPINIONS

RÉTRO UN ANNU FÀ

SANTÉ **DIABÈTE, UN PARCOURS DE SOINS PEU AISÉ**

LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

KAMPÀ

ANNONCES LÉGALES

**P3**

**P5**

**P26**

**P28**

**P30**

**P31**

**P32**

**P11**

### ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

#### DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

**Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99  
pa@aurelli.com

Directeur délégué :

**Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47  
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

**Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40  
informateur.corse@orange.fr

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction

**Eric Patris** : 06 44 88 66 33  
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

#### BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu  
20600 BASTIA

Secrétariat

**Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36  
gestion@corsicpress-editions.fr

#### ANNONCES LÉGALES

**Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92  
al-informateurcorse@orange.fr

#### ABONNEMENTS

**Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97  
icn-abonnement@orange.fr

#### CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu  
20600 BASTIA  
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## Addulurati è sturduliti

L'annu 2025 principia in Corsica com'ellu s'hè compiu u 2024, cù una certa amarezza in gola. Qual'hè chì ùn hè micca sempri scunvultu da a tamanta disgrazia di u 23 di dicembri in Aiacciu? In una cità è un'isula chì hà accoltu cù tanta dignità u Papa Francescu mancu deci ghjorni prima, comu hè pussutu accada un drama cusì, calchì ora nanzi à Natali? Hè difficiuli à rializà. Ùn si tratta mancu di un rigulamentu di conti, ma d'una storia chì saria d'ordini privatu. Parchi Anthony Padovani, 41 annu, cunnisciutu da a ghjustizia è cundannatu di ghjugnu di u 2016 inde u cartulari di l'assassiniu d'Yves Manunta, s'hè ritrovu armatu quilla sirata maladetta? S'ellu hà tombu à Pierre Louis Giorgi, 33 anni, spignifocu prufizionali, hà feritu dinò sei altri parsoni chì firmarani marturiati inde a so carri o a so menti. Com'ellu hà scrittu nant'à i reti suciali u merri d'Aiacciu, Stéphane Sbraggia: «Torna una volta, a vita umana pari propiu derisoria di pettu à l'armi è a viulenza ceca. (...) Ci tocca dinò à luttà di manera cullittiva contr'à issi mali chì sò u cancaru di a nostra sucità è minacciani a nostra ghjuventù, distrughjini distinti è famighji.» I riazioni sò stati numarosi dipoi a morti di quillu chì i so amichi cugnumavani «Pilou». Dopu à u tempu di u dolu, «vinarà, di modu nicissariu, quillu di a riflessioni cullittiva pà falla finita incù issa scimità», hà dichjaratu u presidenti di l'Esecutivu di Corsica, Gilles Simeoni. U fattu si stà ch'ellu ùn hè micca u prima drama di u genaru chì accadi nant'à a nostra isula. Saria infini quillu di u troppu? Comu fà par impidiscia à tutti di purtà l'armi? Comu fà par educà, da a nascita fin'à l'ultimi ghjorni, i fighjoli di issa tarra pà stà nant'à a strada diritta? Saremi sempri à tempu o hè troppu tardi? Hè un picccatu chì i sfarenti missaghji di paci di u Papa à u Casone u 15 di dicembri scorsu s'ghini stati intesi, ma micca ascoltati... ■ Santu CASANOVA

## SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

**On avait dit quoi déjà?** Ah oui... «Liberté, égalité, fraternité». Autant en emporte le vent. Ou plutôt autant en emporte Chido. Le 14 décembre 2024, le cyclone provoquait un véritable désastre sur l'ensemble de Mayotte. Depuis, ses habitants seraient censés se satisfaire d'un deuil national, de la visite d'un président venu leur dire grosso modo qu'ils doivent s'estimer heureux d'être Français sans quoi ils seraient «10 000 fois plus dans la merde» puis de celle de représentants du nouveau gouvernement qui, à en juger par leur comportement et leurs propos, ont peut-être cru que Mamoudzou était le cadre idéal pour un concours de réponses à côté de la plaque et de comportements psychopathes. Ils ont certes de l'entraînement et, dans ces matières au moins, ils semblent toujours prêts à se dépasser. Mais de là à vouloir déplacer la compétition sur un territoire sinistré, en flambant «pour la bonne cause» du kérosène et l'argent du contribuable, est-ce bien sérieux? Alors que l'urgence serait de subvenir déjà aux besoins essentiels de la population et que l'Unicef (à qui les autorités françaises n'ont pas fait appel, lui ôtant ainsi la possibilité d'intervenir) exprimait ses inquiétudes après l'annonce d'un plan «Mayotte debout», il a surtout été question d'immigration, de droit du sol à revoir, d'Internet et de 5G. Visiblement, les Mahorais n'ont pas besoin d'eau, de nourriture ou de soins pour tenir debout. On en vient à penser que le «OK» et la volte-face d'Elisabeth Borne pour toute réponse à des enseignants inquiets du sort de leurs élèves ont au moins le mérite de la clarté: vu et s'en tape, c'est l'heure de la vape! Si depuis la métropole, la colère des Mahorais est légitime pour beaucoup, d'autres estiment qu'on en fait déjà bien assez pour un département, français soit, mais quand même plus coûteux que rentable. La fraternité, d'accord, mais on veut du retour sur investissement! Sinon on s'en va. Même pas besoin de liquider, Chido l'a déjà fait. Quant à l'égalité, Orwell avait dit vrai: certains seront toujours plus égaux que d'autres. Et il devient parfois bien difficile de distinguer certains humains des porcs. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

**1 La1ère.fr** @La1ere · 3h  
 "Soit, on est Français, soit on ne l'est pas ! Mais qu'on arrête de nous mettre 4.000 € d'impôts pour qu'on nous traite comme des sous-hommes" : une Mahoraise fait entendre sa colère en marge de la visite du Premier ministre François Bayrou à Mayotte

**franceinfo** @franceinfo · 5h  
 DIRECT - "Nous allons déployer 200 Starlinks pour assurer les télécommunications en urgence" à Mayotte, annonce le Premier ministre en direct de Mamoudzou.

**Un quidam** @profquidamn · 15h  
 Les mahorais sont très différents de nous apparemment, ils mangent et boivent des télécommunications et utilisent internet pour dormir à l'abri...  
 Réponse totalement décalée par rapport aux besoins essentiels. #mayotte

**Larelmo** @larelmo · 17h  
 Mayotte est un petit bout d'Afrique musulmane dont on a hérité pour des motifs foireux d'intérêt géopolitique et militaire. Ça coûte très cher et ça ne rapporte rien, c'est donc un luxe et la France est leader dans ce domaine.

**Aerarium** @Aerarium20 · 5h  
 Imagine t on vraiment que l'on accepterait d'avoir l'électricité rétablie dans plus d'un mois dans n'importe quel département de métropole ??

**Patriote** @Swannpok · 5h  
 Que rapporte Mayotte à la France?

**SillyGromp** @SillyGromp · 15h  
 La question a se poser est qu'apporte la France à Mayotte?

**Brèves de presse** @Brevesdeprese  
 VIDÉO - En visite à #Mayotte, la ministre de l'Éducation nationale a été interpellée par 2 enseignants au sujet de l'abandon de la population par les autorités. Elisabeth #Borne leur a répondu par un simple « OK » avant de tourner le dos aux sinistrés.

**Nini\_MacBright** @Nini\_MacBright · 11h  
 - Je viens de regarder le Mépris  
 - Le film de Godard avec Brigitte Bardot ?  
 - Non Elisabeth Borne à Mayotte

**1 La1ère.fr** @La1ere · 5h  
 "Il y a des corps qui traînent encore dans les bidonvilles ! (...) On laisse mourir les gens, et après, on vient leur dire "Vous avez de la chance d'être en France..." : la colère monte chez les Mahorais qui déplorent le manque de réponse de l'État

### HUMEUR

## En attendant le calendrier de l'après !

Quels souvenirs marquants avons-nous de 2024? Il y a ceux-là qui réveillent encore colère, incompréhension ou révolte parce qu'ils nous ont touchés personnellement, émotionnellement, humainement. Il y a ceux-ci qui en ce début d'année sont toujours convoqués pour défendre ou s'opposer à un, c'était mieux avant, quand il est question d'évoquer l'évolution ou l'involution sociale, économique, politique ou environnementale de notre société. Et puis il y a tous ces autres, qui provoquent rires ou sourires ou larmes de bonheur quand ils remontent à la surface, car tendres, ils réveillent un instant de vie, de partage ou d'enchantement. Ces souvenirs peuvent aussi prendre la forme d'un présent. Alors, permettez-moi de vous conter un de mes beaux souvenirs de 2024. Il commencerait par: il était une fois en décembre, dans une résidence sénior, une dizaine de nos aînés installés dans un salon lors d'une rencontre autour des souvenirs. Un résident s'installe en bout de table. Sa voisine de droite, Gisèle, s'arrête soudainement d'évoquer ses souvenirs. Elle se tourne vers lui, le fixe intensément. Elle lui demande s'il s'appelle René. Son regard s'éclaire et il confirme. Ils se reconnaissent. Ils se souviennent. Amis d'enfance, ils se sont perdus de vue depuis des années. Ils se retrouvent ici durant l'hiver de leur vie. Ils sont émus devant tous les autres qui le sont tout autant. Voilà un des souvenirs du calendrier de l'avant 2025 que je vais tenter de retenir le plus longtemps possible pour ne pas dès ce mois de janvier être affectée par ceux qui ont emporté vainement, injustement, parfois dans l'indifférence la plus totale des vies ou ont réduit comme une peau de chagrin tant d'attentes et d'espérances. Il me semble évident qu'ils seront, de quelques nature soit-elle, finalement tous enfouis dans un des nombreux tiroirs de nos mémoires singulières ou plurielles. Notre existence n'est certainement possible qu'à ce prix-là, pour vivre tout simplement le présent! Alors avant qu'eux aussi ne soient plus qu'une trace écrite, un vieux souvenir en fin d'édito, je vous souhaite de créer durant cette nouvelle année de beaux souvenirs avec de petits et de grands bonheurs. ■ **Dominique PIETRI**

RÉTRO

# UN DERNIER REGARD SUR 2024



Illustration Kampà avec AI

**«Annu bisestu, annu disastru»\* ? Les faits n'auront pas vraiment fait mentir les croyances populaires.** À commencer par les catastrophes naturelles, un peu partout dans le monde. Dans le domaine de la sécurité aérienne, 2024 a aussi mis le paquet : si 2023 avait été la meilleure année de l'histoire du transport aérien, avec seulement un accident mortel d'avion de ligne ayant fait 72 victimes, l'an passé s'est soldé par cinq crash, qui ont entraîné au total la mort de 302 personnes, sur des vols réguliers d'avions de ligne. Le bilan le plus lourd depuis 2018 où l'on avait dénombré onze accidents mortels et 511 morts ; et qui n'était pas une année bissextile. Au chapitre « *Les calculs ils sont pas bons* », avec Bruno Le Maire dans le rôle de Kevin, 2024 a vu le déficit public passer de 4,7 % du PIB en 2022 à 6,1 % au lieu des 4,4 % prévus dans le projet de loi de finances initiale. Entendu le 7 novembre par la commission des finances du Sénat, l'ancien ministre de l'Économie et des Finances a réfuté toute « *faute* » ou « *dissimulation* » de sa part, se défaussant sur le gouvernement Barnier. Au plan social, en France, alors que les règles d'indemnisation des chômeurs ont [encore] été durcies, avec l'objectif affiché de réaliser plus de 3 milliards d'euros d'économies et d'augmenter le nombre d'emplois de 90 000, les plans sociaux se sont enchaînés, en particulier à l'automne et une forte remontée du chômage est à prévoir alors que la suppression de 500 postes se profile à France Travail. En politique, on a assisté à un retour en force de l'extrême droite ; en juin, le RN a obtenu 31,5 % aux élections européennes, un record ; dans plusieurs pays d'Europe les partis d'extrême droite et de droite radicale ont gagné du terrain et du poids dans l'hémicycle européen. Et si, au second tour des législatives anticipées, le RN n'a pas remporté le nombre de sièges que pouvaient laisser escompter les résultats du premier tour, il n'en a pas moins acquis la faculté de tenir la dragée haute aux gouvernements qui se sont succédé depuis lors. Dans le registre judiciaire, le procès de Mazan a bien plus focalisé l'attention que celui de Marine Le Pen et 24 autres membres du RN jugés pour détournement de fonds publics européens entre 2004 et 2016. Nombre de ces prévenus ont d'ailleurs hanté les plateaux de télévision pour parler de tout, sauf de leur procès. En revanche, l'affaire Pélicot a suscité un choc : 51 hommes ont comparu dès le 2 septembre pour avoir violé, à son insu, Gisèle Pélicot, droguée par son propre époux. La victime a insisté pour que le procès ne se tienne pas à huis clos estimant que la honte devait être dans le camp des accusés et non des victimes. En fait de honte, on a assisté à une succession de justifications ou de tentatives « d'excuses » toutes plus écœurantes les unes que les autres et à des déclarations ou des comportements consternants de la part de certains avocats de la défense. Le 19 décembre, Dominique Pélicot a été condamné à 20 ans de réclusion et les autres prévenus ont reçu des peines allant de 3 à 15 ans de prison, inférieures aux réquisitions du parquet. 17 d'entre eux ont fait appel. Toujours au registre des violences sexuelles et sexistes, outre le Me Too cinéma lancé par l'actrice Judith Godrèche, qui a eu pour effet la création en mai à l'Assemblée nationale de deux commissions d'enquête, sur les violences sexuelles dans le cinéma et l'audiovisuel et sur la protection de l'enfance, 2024 a vu tomber une icône : 17 ans après la mort de l'abbé Pierre, qui fut longtemps la personnalité préférée des Français, le 17 juillet, un rapport publié par les associations qui perpétuent son œuvre l'accusaient de violences sexuelles. Les motifs de consolation ont somme toute été rares : des JO de Paris réussis, la réouverture de Notre Dame de Paris et quelques beaux progrès en médecine, en matière de xénogreffe, de traitement du cancer du sein ou de ralentissement des maladies de Parkinson et d'Alzheimer. ■ EM

\*Année bissextile, année de désastre

Rétro réalisée par Santu CASANOVA, Christophe GIUDICELLI, Elisabeth MILLELIRI, Eric PATRIS et Manon PERELLI.

CORSE-SARDAIGNE

## 15 kilomètres... et la mer à boire

Photo EP • ICN



**C'était en février 2017.** L'assesseur aux transports de la Région autonome sarde et le président de l'Office des transports de la Corse (OTC) signaient un protocole d'accord pour une continuité territoriale entre leurs îles via deux délégations de service public (DSP) maritime. La Collectivité territoriale de Corse devait prendre en charge la liaison Propriano-Porto-Torres, la Région autonome de Sardaigne celle entre Bonifacio et Santa-Teresa-di-Gallura. Était aussi prévue la création d'un groupement européen de coopération territoriale (GECT) pour la mise en place d'une continuité territoriale inter-îles Corse-Sardaigne-Elbe, dont l'OTC était désigné chef de file. Sept ans plus tard, il n'a toujours pas vu le jour et les liaisons Corse-Sardaigne laissent plus que jamais à désirer. La ligne Propriano Porto-Torres, longtemps assurée par La Méridionale, a été supprimée. Seule subsiste la liaison Bonifacio-Santa-Teresa, confiée, dans le cadre d'une DSP, à la Moby Lines avec des traversées quotidiennes. En théorie du moins car entre conditions météo défavorables et avaries répétées du navire, le *Giraglia*, qui y est affecté, la ligne est fréquemment interrompue. Dès janvier 2024, plus de 100 traversées étaient annulées en trois semaines, entraînant une action de protestation à Propriano menée par des militants de Core In Fronte, des socioprofessionnels et des usagers sardes. Depuis, à plusieurs reprises, la question des liaisons Corse-Sardaigne est revenue sur le tapis à l'Assemblée de Corse. Plusieurs fois, élus corses et sardes se sont rencontrés et ont réaffirmé la nécessité de sécuriser les liaisons existantes et améliorer l'offre. Pour autant celle-ci a continué à se dégrader. Mi-novembre, après une énième longue interruption de la ligne, la presse sarde relatait l'odyssée de passagers contraints à se rendre à Livourne pour embarquer vers la Sardaigne: 24 heures de tribulations pour un trajet censé prendre une heure. Début décembre, des chefs d'entreprise sardes ont entamé une action en justice contre la Moby à laquelle l'assesseure aux transports a infligé une sanction financière de quelque 380 000 euros, menaçant de résilier le contrat. Alors que le *Giraglia* doit subir d'importantes réparations, la compagnie a mis en place une ligne alternative entre Porto-Vecchio et Golfo Aranci à bord du navire *Moby Zaza*. Du « provisoire » dont on ignore s'il durera. Ni s'il faut l'espérer, car début décembre 2024 le *Moby Zaza* donnait lui aussi des signes de fatigue... ■ EM

PULITICA

## U 7 di lugliu di u 2024, a prima disfatta di u Simeonisimu

**U Cismonti hà cambiatu unu di i so diputati** à u principiu di l'istati scorsu. U merri di San Ghjulianu è omu di diritta François-Xavier Ceccoli hè statu elettu inde a siconda circuscirzzioni, dopu à l'alizzioni legislativi pruvucati da a dissuluzioni di l'Assemblea nazionala da Emmanuel Macron. Ghjuvan Filici Acquaviva, chì ci l'avia fatta à piglià issu futtogliu à u Palazzu Bourbon in u 2017 è à tenalu in u 2022, hè statu largamenti battutu à u sicondu ghjiru di u scrutinu di u 2024, mentri ch'ellu era dighjà statu abbastanza indebbulitu dopu à u primu ghjiru trà u risultatu di François-Xavier Ceccoli, ghjuntu in testa, è quillu di a candidata scunnisciuta di u Rassemblement National, Sylvie Jouart è i so più di 25 % in terza pusizioni, inghjinnendu una triangularia. Fatta fini, iss'ultima cacciarà a so candidatura trà i dui ghjiri pà sustena l'avversariu principali di l'autunumistu. Ci voli à dè chì sta legislativa, chì hè com'è tutti l'altri alizzioni nazionala, hè stata propiu tarritorializata, cù una vulintà soprattuttu pà a diritta di ghjirassi dighjà versu i tarritorialia di u 2028. Tucchendu à Ghjuvan Filici Acquaviva, si cerca à tuccà à Gilles Simeoni, u presidenti di l'Esecutivu di Corsica. Ceccoli ùn avarà mai mancatu di criticà u bilanci u hè vera bellu povaru di i nazionalisti à u puteri regionali dipoi più di novi anni. Eppure, quillu chì hè oramai l'anzianu diputatu di a siconda circuscirzzioni di Corsica Suprana s'hè datu di rimenu duranti setti anni à l'Assemblea nazionala. Nentru à u gruppu Liberté, indépendants, outre-mer et territoires (LIOT), s'hè mossu frà altru à prò di u prucedimentu d'autunumia. Duranti u so sicondu mandatu, hà avutu u rollu maestru di presidenti di a cummissioni d'inchiesta parlamentaria inghjiru à a morti d'Yvan Colonna, incù più di sei mesi di travagliu, trentasetti audizioni è sittantun parsoni intesi. Ni surtarà un raportu bellu zeppu chì metti in evidenza i rispunsabilità, l'inazzioni è l'errori di i sfarenti autorità cuncirnati inde a gistioni di i percorsi in prighjoni d'Yvan Colonna è di u so agressori, Franck Elong Abé. Ma in pulitica com'è inde a vita, omu ùn hè micca pagatu à u meritu. Si saparia dipoi u tempu. Malgradu tuttu què, Ghjuvan Filici Acquaviva, aldilà di a so parsunalità chì ùn faci micca l'unanimità, hà pagatu a so vicinanza cù Gilles Simeoni. Si pò parlà di a prima disfatta di u Simeonisimu, dipoi a vittoria di a merria di Bastia in u 2014. Un bellu avvertimentu pà u presidenti di l'Esecutivu di Corsica... ■ SC

D'après photo DR



PREMIÈRE HISTORIQUE

## Habemus Papam

« Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait ». Cette célèbre citation\* colle parfaitement à l'exploit qu'ont réalisé le cardinal François-Xavier Bustillo et ses proches collaborateurs, au premier rang desquels l'abbé Frédéric Constant, vicaire général de l'Église de Corse, lors des derniers mois de 2024. L'évêque de Corse qui a connu une ascension foudroyante en seulement trois ans, confie avoir, au gré d'une de ses rencontres avec le Pape François, demandé à ce dernier d'honorer la Corse à l'occasion d'une prochaine visite pastorale. Une démarche entreprise par l'ensemble des évêques du monde, sans pour autant attirer toujours l'attention du Saint-Père. Alors qu'aucun pape en exercice n'avait jamais foulé le sol corse en 2000 ans d'histoire, François a souhaité se rendre sur cette terre où traditions et religiosité se mêlent dans une ferveur populaire qui imprègne la vie de l'île. Un événement presque invraisemblable. Quand, à l'automne, la rumeur d'une prochaine visite apostolique a commencé à bruiter dans les rues d'Ajaccio, beaucoup croyaient que l'information relevait du canular. Pourtant quelques signes discrets avaient commencé à se faire jour : la visite de M<sup>gr</sup> Edgar Peña Parra, substitut de la secrétairerie d'État du Saint-Siège, lors de la Madunuccia, en mars dernier ; l'organisation d'un colloque par l'Église de Corse sur le thème de la religiosité populaire en Méditerranée, thème cher au Pape François, le 15 décembre ; ou encore, au cœur de l'été, les premiers repérages des gardes suisses que des Ajacciens avertis avaient déjà constatés. Après des semaines de doute, c'est finalement le 23 novembre, par un communiqué du Saint-Siège, que la tenue de cet événement a été confirmée. Restait alors seulement trois petites semaines pour mettre en branle une organisation titanesque. Un défi logistique immense et quasi impossible à relever, quand on sait que la visite de François à Marseille avait demandé près de neuf mois de préparation. Grâce à un travail acharné, main dans la main avec la préfecture de Corse-du-Sud, la mairie d'Ajaccio et la Collectivité de Corse, le pari d'organiser une déambulation du Souverain Pontife et une messe géante dans une ville pas vraiment dimensionnée pour accueillir un tel événement a été tenu. Neuf jours avant Noël, la cité impériale a ainsi accueilli un moment hors du temps où toute une île a communié avec le Pape François qui a confié s'y être senti comme chez lui. ■ MP

\*attribuée aussi bien à Mark Twain, Marcel Pagnol, Winston Churchill que Jean Cocteau.



Photo Mamon Perelli

FRANCE

## Le long déclin d'un président en fin de règne

**2024 aura sans doute été un tournant décisif** dans le mandat d'Emmanuel Macron. Dès le début de l'année, on sent que l'influence du Président de la République est en berne. Selon un sondage Elabe pour le journal *Les Échos*, en janvier la cote de confiance du chef de l'État s'établit ainsi à 27 %. Signe précoce d'un long déclin dans lequel est emporté celui qui s'affichait encore il y a quelques temps comme un président jupitérien. L'acmé de cette dynamique maussade est atteint le 9 juin, à l'occasion des élections européennes où un tsunami d'extrême-droite déferle sur les urnes. Fragilisé par cette victoire du Rassemblement National, lors d'une allocution aux airs de chant du cygne, Emmanuel Macron annonce la dissolution de l'Assemblée nationale. Le chef de l'État remet son destin entre les mains des électeurs à l'occasion d'une campagne express. Mais pour faire barrage à l'extrême droite qui ne fait que monter, plusieurs députés sortants de Renaissance sont contraints de se retirer au profit de candidats de gauche. Si bien qu'au final le parti présidentiel sort largement affaibli de ces élections et perd une centaine de députés. Les résultats créent également un hémicycle où aucun parti n'a vraiment de majorité. De quoi laisser planer l'ombre d'un pays ingouvernable. Accusé d'avoir voulu jouer à l'apprenti sorcier, décrié même par les siens, le président tarde en outre à nommer un nouveau Premier ministre et renvoie la décision à l'après Jeux Olympiques, puis à septembre. Ce sont finalement 51 jours qui s'écouleront encore sous le gouvernement démissionnaire, jusqu'à la nomination de Michel Barnier. Une décision vivement critiquée par de nombreux chefs politiques de tous bords qui l'accusent de faire fi des résultats des élections législatives. Dans le pays aussi la colère gronde et la chute du peu de popularité qui restait à Emmanuel Macron s'accroît au gré de la crise politique dans laquelle la France s'engluie. La défiance envers le président devient d'autant plus flagrante lorsque le gouvernement est renversé par une motion de censure de l'Assemblée nationale le 4 décembre. Un fait inédit depuis 1962 qui prouve une fois encore le rejet massif de la direction que le chef de l'État entend donner à la France. Pourtant, lors de sa prise de parole 48 heures plus tard, ce dernier exclut encore de démissionner avant la fin de son mandat, et se montre même un tantinet arrogant. Il nommera finalement son allié François Bayrou, historique leader du Modem, comme Premier ministre. Le quatrième depuis le 1<sup>er</sup> janvier. La fin d'une « *annus horribilis* ». ■ MP





SOCIAL

## Un pays « qui se tient sage »

**Réformes des retraites et de l'assurance-chômage**, secteurs de la santé et de l'enseignement mal en point, mesures d'austérité pour la fonction publique, plans sociaux... Les motifs de colère n'ont pas manqué en 2024. Sur les réseaux sociaux, les Français ont eu « la haine » en continu. Pas au point cependant de renverser la table; 56 ans après mai 1968, l'éventualité d'une grève générale et sauvage est restée dans les cartons. Du côté des syndicats, leurs leaders, telle la secrétaire générale de la CGT Sophie Binet, ont été bien plus présents sur les plateaux de télévision que dans la rue et sur les piquets de grève. Les paroles ont pu être véhémentes, les actes sont restés plutôt feutrés au vu d'une situation souvent qualifiée d'explosive. Certes, les pancartes et les banderoles ont régulièrement pris l'air, mais rien qui ait pu être de nature à instaurer un rapport de force. Seule exception notable, les agriculteurs qui, dès la fin janvier, faisaient route vers Paris et organisaient un peu partout blocages de routes et de plateformes logistiques afin de protester contre la faiblesse des prix agricoles et le poids des normes environnementales. Largement approuvé et soutenu par l'opinion publique, leur mouvement n'a pas donné lieu à une « convergence des luttes ». Cette colère a eu de nombreux échos dans d'autres pays d'Europe, alors qu'en France, début

février, les agriculteurs levaient leurs barrages après avoir reçu des gages d'apaisement de la part du gouvernement. Leurs actions ont cependant repris à l'automne, face cette fois au futur accord de libre-échange entre l'Union européenne et les cinq pays latino-américains du Mercosur: re-blocages de routes, actions de sensibilisation plus ou moins musclées dans des enseignes de la grande distribution et quelques bâtiments administratifs murés ou repeints au purin, sous l'œil impavide des forces de l'ordre. L'année a aussi été marquée par une avalanche de plans sociaux: 300 recensés par la CGT avec selon elle quelque 300 000 emplois menacés, de la part d'entreprises qui, pour beaucoup, avaient pourtant largement bénéficié d'aides publiques. Bien sûr, il y a eu une riposte syndicale, mais dont l'ampleur n'a pas égalé celle de la casse. Quant au « décembre rouge » promis par la CGT, il tirait plus sur le rose bonbon que sur l'écarlate. Si le mouvement social de 2023 s'était traduit par un gain d'opinions positives pour le syndicalisme, la ruée syndicale n'a pas eu lieu pour autant et l'élection syndicale 2024 a connu son plus faible taux de participation avec 4 % de suffrages exprimés au national et seulement 2,47 % en Corse. ■ EM

DÉMOGRAPHIE

## Y'a plus d'enfants!

**Le 14 novembre 2024**, la presse relayait les conclusions inquiétantes d'une étude de l'Insee montrant une baisse des naissances en France « d'une ampleur inédite depuis la fin du baby-boom ». En 2023, 677 800 bébés sont nés en France, ce qui représente une baisse de 48 200 naissances par rapport à 2022, soit -6,6 %, après -2,2 % entre 2021 et 2022, sachant que 2021 avait connu une recrudescence des naissances. Même en 1983 et 1993, années de fort repli dans un contexte de mauvaise conjoncture économique, les baisses avaient été moins fortes (respectivement -5,8 % et -4,3 %) et, contrairement à celles-ci, celle de 2023 s'inscrit de plus dans une tendance de long terme. Après plusieurs années de forte natalité [826 800 naissances en moyenne sur 2006-2010 en France hors Mayotte], après 2010, les naissances ont reculé chaque année [à l'exception d'un rebond en 2021] et cette décreue s'est fortement accentuée en 2023 puisqu'elle n'avait jamais dépassé 2,6 % depuis 2010 et que l'évolution annuelle moyenne de 2010 à 2022 était de -1,3 %. Cette chute des naissances concerne les mères de tous âges, y compris celles de 35 ans ou plus, pour lesquelles le nombre de naissances augmentait précédemment et elle est plus marquée en France que dans l'ensemble de l'Union européenne [-5,5 %]. Ainsi le nombre de naissances en 2023 a été inférieur de 19,8 % à celui observé en 2010. Depuis 2015, le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants, qu'elles soient âgées de 20 à 39 ans ou de 15 à 49 ans, a été stable, de sorte que le recul des naissances ces dernières années traduit avant tout un recul de la fécondité. Cette situation a amené des membres du gouvernement à parler de la nécessité d'un « réarmement démographique ». Reste à voir comment. Des études produites par l'Union nationale des associations familiales (Unaf) ont montré que le nombre souhaité d'enfants est bien plus élevé que la fécondité observée; que 18 % des parents ont renoncé à avoir le nombre d'enfants qu'ils auraient souhaité et que 13 % des personnes sans enfant ont renoncé à en avoir alors qu'elles en souhaitaient. Leurs principales raisons tenaient à l'évolution du monde et à un contexte économique défavorable. En Corse par exemple où, selon l'Unaf « le désir d'avoir des enfants est profondément enraciné » après un rebond des naissances de +1,5 % en 2021, la natalité s'est effondrée de plus de 7 % en 2023; or un mineur sur quatre y vit en situation de pauvreté. Qui voudrait mettre au monde des enfants comme on fournit de la chair à canon au nom d'un « réarmement démographique »? ■ EM



Illustration Kampà avec AI

CULTURE

## La folle année du cinéma corse

«**La Corse, le nouvel Hollywood?**» s'interrogeaient récemment nos confrères d'un média web national. Si le chemin à parcourir est encore long avant que le boulevard Paoli ou le cours Napoléon ne deviennent le nouveau Walk of Fame, une chose est certaine : 2024 a été une année exceptionnelle pour le cinéma insulaire. À la fois sur la qualité des films mais aussi sur l'accueil du public, que ce soit en Corse, sur le continent ou même à l'international avec des passages remarquables dans les plus prestigieux festivals de cinéma de la planète. Avec *À Son Image*, présenté à la Quinzaine des Réalisateurs du Festival de Cannes, le réalisateur Thierry De Peretti s'est penché sur la Corse des années 80. Une fresque politique qui a conquis pour l'instant plus de 113 000 spectateurs. Les réalisateurs insulaires se sont surtout penchés sur un phénomène de société, celui de la mafia et du crime organisé. Si on peut regretter la récurrence de cette thématique dans la filmographie liée à la Corse et le fait que les acteurs corses soient le plus souvent assignés à des rôles de voyous ou de nervis, cette fois, il s'agit de petites pépites. Julien Colonna, avec *Le Royaume*, nommé dans la sélection Un Certain Regard au Festival de Cannes, met en scène la relation entre un chef de clan en cavale et sa fille adolescente, interprétés par deux acteurs amateurs, Saveriu Santucci et Ghjuvanna Benedetti, avec une justesse d'interprétation et un charisme remarquables et salués par la profession et les critiques. Le succès est au rendez-vous, avec près de 105 000 entrées. Le public découvrira en février 2025 *Le Mohican* de Frédéric Farucci, avec Alexis Manenti interprétant le rôle d'un berger résistant aux pressions mafieuses pour garder sa bergerie sur le littoral du sud de la



la Corse, film sélectionné à la Mostra de Venise dans la sélection Orizzonti Extra. Il y a aussi eu le phénomène *Borgo* : 235 000 entrées pour ce film de Stéphane Demoustier qui s'inspire du double assassinat de Poretta en 2017, dont le procès se tenait au moment de la sortie. Il a permis de mettre en lumière les jeunes comédiens corses Louis Memmi [*Borgo*] et Hamza Meziani [*Six pieds sur terre* de Karim Bensalah] révélé par *Les Apaches* de Thierry de Peretti, tous deux en lice pour le César de la révélation masculine 2025. L'année 2024 marque-t-elle les prémices d'un possible âge d'or pour le cinéma corse ? En espérant que cette industrie, qui a le vent en poupe, puisse être pérennisée à l'avenir sur l'île. Car le cinéma et la Corse, c'est tout de même une histoire qui dure depuis plus de 120 ans. ■ CG

Illustration (CN d'après photo EP

SPORTS

## La flamme olympique a brillé sur l'île, le foot un peu moins...

**Ça n'aura échappé à personne :** 2024 fut une année sportive. Impossible de passer à côté des Jeux Olympiques de Paris. Relayée à travers toute la France, la flamme a évidemment fait une escale en Corse : des îles Sanguinaires, en passant par le stade de Furiani, jusqu'à l'allumage du chaudron sur la place Saint-Nicolas à Bastia par la judokate Priscilla Gneto. Un véritable engouement populaire s'est fait jour sur l'île autour des JO, malgré l'absence de représentants sportifs insulaires durant la compétition. Les Jeux de Paris ont aussi été l'occasion de mettre en lumière la pratique sportive dans les différentes régions. Grâce à l'Insee, nous avons appris que les Corses jouent principalement au football, pratiquent le tir sportif six fois plus que la moyenne nationale et fréquentent également les courts de tennis. Près de 7 habitants sur 10 pratiquent un sport, et l'île compte de nombreux champions. L'île étant un terrain de jeu privilégié pour le trail et la course à pied, les traileurs insulaires partent, pour ainsi dire, avec certains avantages. En octobre 2024, Lambert Santelli s'est imposé sur lors de l'Ultra-Trail de l'Atlas, pulvérisant au passage le record sur cette course de 105 km. Son comparse Noël Giordano a, quant à lui, remporté les 42 km de l'épreuve, battant également le précédent record sur le tracé. En VTT, Ceccè Camoin est devenu champion de France en enduro, et aux échecs, Marc'Andria Maurizzi a continué d'enchaîner les victoires en tournois. Mais si des sportifs insulaires ont brillé dans certaines disciplines, tel n'a pas été le cas pour le football corse. On ne s'étendra pas ici sur le désastreux derby entre l'Athlétic Club ajaccien (ACA) et le Sporting Club de Bastia (SCB), arrêté à la 42<sup>e</sup> minute pour cause d'incidents et d'orage. Si l'année 2024 a également été marquée par le retour de Frédéric Antonetti au Sporting Club de Bastia en tant que directeur technique qui a suscité de grands espoirs, les résultats du club bastiais n'ont pas encore été à la hauteur des attentes. Et en cette fin d'année, une mauvaise nouvelle est venue frapper à la porte du SCB : une relégation à titre conservatoire en National prononcée par la DNCG, le gendarme financier du football français, en raison de problèmes de trésorerie. Le même sort a été réservé à l'ACA, dont les dirigeants ont annoncé la vente afin de «*permettre au club de se maintenir et de se développer encore davantage*». ■ CG

INTERNATIONAL

## Une année sombre pour l'humanitaire

**Le 22 novembre**, l'Organisation des Nations unies (ONU) faisait état de 281 travailleurs humanitaires tués sur le terrain dans le monde en 2024. Ce bilan provisoire, qui s'appuie sur les données du Aid Worker Security Database, fait déjà de 2024 l'année « la plus meurtrière jamais enregistrée pour le personnel humanitaire ». En 2023, on avait déjà dénombré 280 travailleurs humanitaires tués dans trente-trois pays, dont 163 tués à Gaza dans les tout premiers mois qui ont suivi l'attaque du 7 octobre perpétrée par le Hamas. Et, a précisé l'ONU, la violence à l'encontre du personnel humanitaire s'inscrit dans « une tendance plus large d'atteintes aux civils dans les zones de conflit » avec, encore pour 2023, « plus de 33 000 civils morts enregistrés dans quatorze conflits armés, soit une augmentation de 72 % par rapport à 2022 ». La situation au Moyen-Orient est celle qui a le plus contribué à alourdir le bilan; la plupart des victimes travaillaient en effet pour l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens: début novembre 2024, on recensait 243 de ses employés tués à Gaza depuis le début de la guerre. La violence n'épargne pas davantage les médecins, infirmiers et ambulanciers; ainsi au Liban, l'ONU a fait état de 226 agents de santé morts dans des bombardements, la plupart depuis septembre 2024. Bien plus qu'à Gaza, en regard du nombre d'attaques. Selon le représentant de l'Organisation mondiale de la santé au Liban cette forte proportion tiendrait au fait « que près du front, il y a plus d'ambulances qui sont attaquées ». Or lorsqu'une ambulance est touchée, il y a de fortes probabilités que plusieurs personnes à son bord soient tués. S'agissant des seuls travailleurs humanitaires, l'ONU a précisé que les menaces qui pèsent sur eux ne se limitaient pas à au Moyen-Orient et que des niveaux élevés de violence, d'enlèvements, de harcèlement et de détention arbitraire ont aussi été signalés, notamment en Afghanistan, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud, au Soudan, en Ukraine et au Yémen. Tom Fletcher, secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires humanitaires et coordinateur des situations d'urgence depuis octobre 2024, a dénoncé une violence « inadmissible et dévastatrice pour les opérations d'aide » en rappelant que les États et les parties des conflits doivent « protéger les humanitaires, faire respecter le droit international, poursuivre les responsables et mettre un terme à cette ère d'impunité ». ■ EM

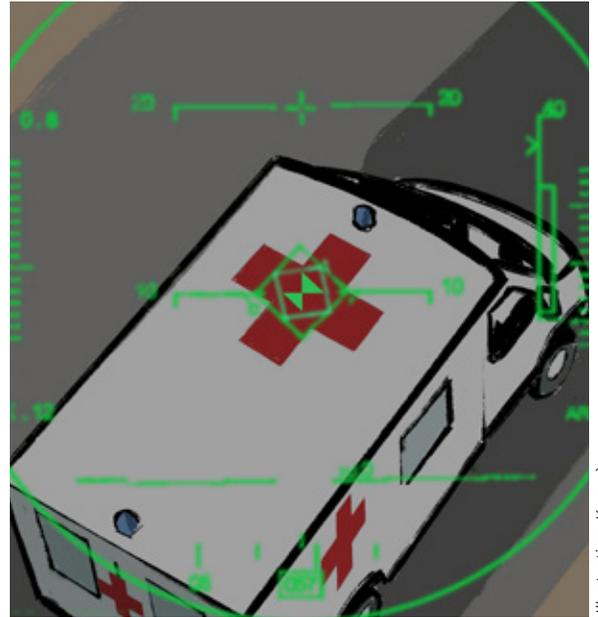


Illustration Kampà

INTERNATIONAL

## Comme un mauvais remake

**Donald J Trump a été réélu** 47<sup>e</sup> président des USA le 6 novembre dernier. La campagne, marquée par une tentative d'assassinat contre lui et par le retrait du président sortant Joe Biden en faveur de sa vice-présidente Kamala Harris, avait pourtant souligné un contraste certain entre enthousiasme démocrate et apathie républicaine. Oubliés, les ennuis judiciaires de M. Trump, condamné en juin pour 34 chefs d'inculpation, excusez du peu, et à ce titre classé définitivement et officiellement au rang des criminels. Le rouleau compresseur de la propagande a fonctionné, sans souci de vraisemblance ni d'honnêteté, et les électeurs de dernière minute ont décidé de l'issue. Revoilà donc aux commandes de l'hyper-puissance un homme qui a déjà mis une fois les États-Unis à son service personnel. Cette fois-ci, vieillissant, il est accompagné de personnalités aussi influentes et puissantes que sulfureuses, à commencer par Elon Musk, et il a déclaré que le vote ne serait plus nécessaire après cette élection. Action pour le climat, droits des femmes et des minorités, social, santé, instruction sont menacés... La démocratie US est désormais en grand danger.

Donald Trump est cela dit nettement moins aidé par le Congrès, où les Républicains ne sont que 220 sur 435 avant les auditions des membres de son administration. Certains risquent le sort de Matt Gaetz: pressenti pour le poste d'Attorney General, il a démissionné de son siège, puis a renoncé à la nomination suite à des accusations de scandales -sexuels et autres- qui le visent.

Que restera-t-il de la courte majorité parlementaire de Trump pour son investiture le 20 janvier? Comment le pays réagira-t-il aux coupes claires et aux tarifs douaniers annoncés? Comment se terminera le conflit au sein des «Maga» entre Musk et tenants de l'immigration zéro, vus comme des «imbéciles méprisables» par le milliardaire?

Quid également de la diplomatie? Après l'Ukraine et les guerres menées par Israël, la Syrie a connu la fin de 53 ans de dictature de la famille El Assad, dont les 13 dernières marquées par la guerre civile et une répression sanglante. Pour quelle suite, nul ne le sait. La même incertitude prévaut pour les alliés: pays de l'Otan (attaquée par Trump), Taiwan et Philippines confrontés à la Chine... et de son côté, Trump a déjà annoncé vouloir s'emparer de Panama et du Groenland et fait part de son désir d'annexer le Canada.

Que réservent à son pays et au monde les quatre années du second mandat Trump? Rien de bien réjouissant a priori. ■ EP



Illustration Kampà

CHANGEMENT CLIMATIQUE

## Nouvelle année record

**Les années se succèdent, les records aussi.** Alors que 2024 s'achevait, les observatoires météorologiques faisaient déjà état d'une nouvelle accélération du réchauffement climatique. Dans son bilan annuel daté du 27 décembre, le World Weather Attribution constatait ainsi que l'année écoulée a été marquée par des « conditions météorologiques extrêmes qui ont atteint de nouveaux sommets. Les températures records de cette année ont alimenté des vagues de chaleur, des sécheresses, des feux de forêt, des tempêtes et des inondations incessantes qui ont tué des milliers de personnes et forcé des millions à quitter leur foyer ». Le réseau international de scientifiques ajoutait que « cette année exceptionnelle de phénomènes météorologiques extrêmes montre à quel point la vie est déjà devenue dangereuse avec un réchauffement climatique d'origine humaine ». De son côté, le 30 décembre, l'Organisation météorologique mondiale de l'ONU alertait sur « l'année la plus chaude jamais enregistrée » qui serpente sur « le chemin vers la ruine ». Celesta Saulo, secrétaire générale de cette organisation, s'alarmait : « Le changement climatique se produit sous nos yeux presque quotidiennement sous la forme d'une fréquence et d'un impact accrus d'évènements météorologiques extrêmes ». Au crépuscule de cette année inquiétante, comment oublier les températures infernales atteignant plus de 51 °C qui ont causé la mort de plus de 1300 pèlerins musulmans à La Mecque en juin ? Les violents incendies dévorant tout sur leur passage en Grèce, alimentés par l'été le plus chaud jamais observé en Europe ? Ce dôme de chaleur qui s'est durablement installé sur la Méditerranée en juillet, ou la canicule marine qui a un peu plus perturbé les écosystèmes déjà fragilisés et fait atteindre à l'eau la température moyenne de 28,9 °C le 15 août, une valeur jamais atteinte ? Ces tempêtes qui ont marqué le début de l'automne, notamment en Afrique de l'Ouest et plus précisément au Nigeria, où des inondations d'une ampleur inédite ont causé des milliers de morts ? Ces images de la région de Valence sous les eaux les 29 et 30 octobre et ces centaines de morts que l'Espagne a pleuré ? Les meurtriers ouragans Héléne et Milton qui ont secoué les États-Unis, fin septembre et début octobre, laissant derrière eux un coût humain et matériel très lourd ? Le cyclone Chido, qui a ravagé Mayotte en décembre ? Pourtant, à l'aube de 2025, certains continuent encore de douter de l'existence d'un phénomène dont on peut déjà mesurer les conséquences au quotidien. ■ MP



Photo NASA • Creative Commons

MOYEN-ORIENT

## Dans la bande de Gaza, la guerre s'intensifie

**Depuis l'attaque du Hamas** sur les territoires israéliens le 7 octobre 2023, la guerre fait rage dans la bande de Gaza. Et s'est intensifiée dès les premiers jours de 2024. Les frappes nourries d'Israël ont continué de réduire à néant les infrastructures essentielles de l'enclave palestinienne tels qu'hôpitaux, réseaux d'approvisionnement en eau et en électricité ou encore écoles. Les conséquences sur les civils sont terribles. En janvier, alors que l'ONU ne cesse d'appeler à un cessez-le-feu « afin de permettre le déploiement d'une opération humanitaire massive et multi-agences d'une importance vitale », l'Organisation mondiale de la santé déclare que plus de 24 000 personnes ont déjà été tuées dans la bande de Gaza, dont « 70 % sont des femmes et des enfants ». Alors que les appels à la trêve se multiplient de toutes parts, après une nouvelle attaque du Hamas ayant tué des soldats israéliens, le 6 mai l'État hébreu ordonne l'évacuation des milliers de Palestiniens déplacés à Rafah vers une zone humanitaire avant de pilonner la ville par des attaques aériennes. Le 24 mai, la Cour internationale de justice demande à Israël de cesser immédiatement cette offensive militaire, Tsahal répond en bombardant coup sur coup deux camps de réfugiés. La condamnation de ces actes par l'ensemble de la communauté internationale ne stoppe pas pour autant pas l'escalade d'Israël qui se tourne en outre vers le Hezbollah libanais. Le 31 juillet, à Téhéran, le chef du bureau politique du Hamas, Ismaël Haniyeh, est tué lors d'une frappe aérienne. En retour, le guide suprême de la République islamique, l'ayatollah Ali Khamenei, prévient Israël qu' « à la suite de cet évènement amer et tragique survenu à l'intérieur des frontières de la République islamique, il est de notre devoir de nous venger ». Les 17 et 18 septembre, des explosions de bipeurs et de talkies-walkies utilisés notamment par le Hezbollah et sabotés par les services israéliens tuent 42 personnes et en blessent plus de 3 000 au Liban. Le conflit déborde en outre sur la Syrie, laissant craindre une généralisation de la guerre à tout le Proche-Orient. Le 21 novembre, la chambre préliminaire de la Cour pénale internationale émet des mandats d'arrêt contre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et son ancien ministre de la Défense Yoav Gallant pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, mais aussi contre le dirigeant de la branche armée du Hamas, Mohammed Deif. En fin d'année, le ministère de la Santé du gouvernement du Hamas donne un bilan de près de 45 000 morts, un chiffre contesté de part et d'autre. ■ MP



Photo gloucester2gaza • Creative Commons



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

## CREATION SOCIETE

N° 01



**Etude de Maîtres  
Marie-Anne PIERI &  
Jean-Mathieu NICOLAI,  
Notaires Associés à ALÉRIA  
(Haute-Corse),  
Résidence Bastien TADDEI, BP 37.**

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Marie-Anne PIERI, le 28 novembre 2024, enregistré à BASTIA (HC) le 4 décembre 2024, Dossier 2024 00023776, Référence 2B04P31 2024 N 00738, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes : **OBJET** : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. **DENOMINATION** : RCA IMMO **SIEGE SOCIAL** : Ghisonaccia [20240], 313, Impasse du Stollo **DUREE** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia **CAPITAL SOCIAL** : 600,00 € Les apports sont en numéraire. **GERANTS** : Mr Romuald Charles Gabriel MOUNIER, époux de Mme Céline Emilienne Maryse GRANDIN, dt à GHISONACCIA [20240], 313, Imp du Stollo, né à BASTIA [20200], le 28 mars 1972, et Mme Céline Emilienne Maryse GRANDIN, épouse de Mr Romuald Charles Gabriel MOUNIER, dt à GHISONACCIA [20240], 313, Imp du Stollo, née à DIEPPE [76200], le 26 novembre 1976, tous les deux pour une durée illimitée. La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Bastia (HC).

Pour avis, Me Marie Anne PIERI.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 10/12/2024, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale** : CHEZ LES JUS **Objet social** : Restauration traditionnelle et rapide, vente de plats à emporter, salon de thé, vente de glaces, débit de boissons sous licence, traiteur. **Siège social** : Boulevard Sottu Mare, 20220 L'Île-Rousse. **Capital** : 1000 € **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. **Gérance** : M. FOUQUERAY Julien, Résidence Campu Felice - Appt L - route d'Algajola - 20220 Aregno.

Le gérant,

N° 03



**MPDN AVOCAT  
SELARL d'avocat**  
Au capital de 150.000 €  
**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**  
**Avocat au Barreau d'Ajaccio**  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
Lieu-dit Cantone  
Résidence U Sant'Antonu  
20137 Porto-Vecchio  
Tel : 04 95 24 51 36

Suivant acte SSP en date du 29/12/2024, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination** : CAFE UMANI

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

**Siège** : 20169 Bonifacio

**Capital** : 2000 euros par apport en numéraire

**Objet** : La torréfaction de café, la vente ambulante, au moyen d'un coffee-truck, de boissons chaudes et froides non alcoolisées, ainsi que de biscuits, la vente de café auprès des professionnels.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

**Cession d'actions** : Toute cession d'actions, même entre associés, est soumise au respect du droit de préemption et à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, étant précisé que les actions du cédant ne sont pas prises en compte pour le calcul de cette majorité. **Président** : Madame Bérengère, Marie-Louise SIMONI, demeurant Avenue Sylvester Bohn, 20169 Bonifacio **Directeur Général** : Madame Charlotte, Isabelle LE BIDEAU, demeurant Avenue Sylvester Bohn, 20169 Bonifacio. **Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.**

N° 04



**MPDN AVOCAT  
SELARL d'avocat**  
Au capital de 150.000 €  
**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**  
**Avocat au Barreau d'Ajaccio**  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
Lieu-dit Cantone  
Résidence U Sant'Antonu  
20137 Porto-Vecchio  
Tel : 04 95 24 51 36

Suivant acte SSP en date du 30/12/2024, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination** : SELFBETON BONIFACIO

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

**Siège** : 4, rue Fred Scamaroni - 20169 Bonifacio

**Capital** : 2000 euros par apport en numéraire

**Objet** : Fabrication, commercialisation et livraison de béton prêt à l'emploi et de tous produits associés. Location et vente de matériels de chantiers. .../...

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

**Cession d'actions** : Les cessions entre associés sont libres. Les cessions à un tiers sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, étant précisé que les actions du cédant ne sont pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

**Président** : La société civile PS HOLDING, 4, rue Fred Scamaroni, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 938 742 368, dont le représentant permanent est Monsieur Pierre, Paul SERRA.

**Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.**

N° 05

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23.12.2024, il a été créé une Société par Actions Simplifiée dénommée « A VELA ».

**Objet social** : La petite restauration, le snacking sur place et à emporter, la vente de glaces et de boissons **Siège social** : Saint-Florent [20217], 4, route d'Olzo

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

**Capital social** : 1000 €, divisé en 100 actions, libéré en numéraire

**Président** : Monsieur Christian CALIFANO, demeurant à Bastia [20200], 4, rue Chanoine Colombani, nommé pour une durée illimitée

**Agrément des cessions à la majorité de 3/4 des voix**

**Exercice social clos le 31/10/2026 et tous les 31/10**

**Immatriculation au RCS de Bastia.**

N° 06

**JBG**

**Société par Actions  
Simplifiée Unipersonnelle  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Avenue Napoléon III  
20110 Propriano**

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à PROPRIANO du 10 décembre 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Dénomination** : JBG

**Siège** : Avenue Napoléon III, 20110 Propriano

**Durée** : 99 ans

**Capital** : 1000 euros

**Objet** : Création, acquisition, vente, gestion et exploitation de tous fonds de commerce d'hôtel, motel et toutes activités annexes ou connexes.

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**

**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : M. Jean, Baptiste, Vincent GIOVANNANGELI, demeurant Avenue Napoléon III, Beach Hôtel, 20110 Propriano. **Immatriculation** : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 07

### LA MADRAGUE

**Société à Responsabilité Limitée**  
Au capital de 1000 euros  
**Siège social** : Route d'Anghione  
Battagliaja - 20221 Cervione

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Cervione du 18/12/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique

**Dénomination sociale** : LA MADRAGUE

**Siège social** : Route d'Anghione - Battagliaja - 20221 Cervione

**Objet social** : Snack, restauration traditionnelle et à emporter

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 1000 euros

**Gérance** : Monsieur Julien PIAVIS, demeurant Route d'Anghione - Battagliaja - 20221 Cervione, assure la gérance.

**Immatriculation de la Société au RCS de Bastia.**

Pour avis, La Gérance.

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 03/12/2024, il a été constitué une SAS dénommée :

**LE VINGT TRENTE DEUX**

**Capital** : 500€

**Siège social** : 56, Stretta di Laurifiori, Lava, 20167 Appietto.

**Objet** : Commerce de détail alimentaire sur évenements et marchés sans vente d'alcool ; Vente à distance de tous produits alimentaires sans alcool.

**Président** : Jean VIELHESCAZES, 56, Stretta di Laurifiori, Lava, 20167 Appietto.

**Directeur général** : Alexis PAMBRUN, 24, Rue du Canal, 32000 Auch.

**Durée** : 99 ans.

**Immatriculation au RCS d'Ajaccio.**

**Transmission des actions** : Les cessions d'actions sont soumises à agrément. **Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

N° 09

**CDLC**

**Cabinet d'Avocats  
Me Blandine DUMONTET**  
69220 Belleville En Beaujolais

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P. établi à PENTA-DI-CASINCA en date du 17 décembre 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination** : ANDREANI FRERES

**Siège** : Villa Santa Catalina, 1150, Avenue de Folelli, 20213 Penta-Di-Casinca

**Objet** : Exploitation de biens agricoles [production d'olives] ; Transformation et commercialisation des produits de l'exploitation ; Achat et vente de tous produits agricoles et agro - alimentaires.

**Durée** : 99 ans.

**Capital social** : 5.000 Euros, uniquement constitués d'apport en numéraire

**Gérant** : Monsieur Nicolas ANDREANI demeurant Villa Santa Catalina, 1150, Avenue de Folelli, 20213 Penta-Di-Casinca. **RCS** : Bastia.

Pour avis, La gérance.

N° 10

## AFMB

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège social : Quartier Forcio

Route d'Alata, 20090 Ajaccio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 20/12/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : AFMB

Siège social : Quartier Forcio, Route d'Alata, 20090 Ajaccio

Objet social : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières que la Société se propose d'acquérir, l'acquisition, la gestion des titres de toutes sociétés relevant du droit français ou étranger, l'étude, la création, la direction, l'organisation, le contrôle, le financement de toutes affaires ou entreprises, la participation à la conduite de la politique de ses filiales avec le cas échéant la fourniture, selon les besoins, de services spécifiques à celles-ci ;

L'acquisition de parts de SICAV, et de fonds communs de placement, de parts de sociétés civiles ayant elles même pour objet la gestion d'un portefeuille de titre ; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Alexandra, Marie BORELLI née SANDOLO, née le 31 juillet 1980 à AJACCIO, de nationalité française, demeurant Quartier Forcio, Route d'Alata, 20090 Ajaccio,

Clauses relatives aux cessations de parts : Agrément requis des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio-20000.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 11

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/12/2024, il a été constituée une Société.

Dénomination sociale : A BERLINA

Siège social : Chez Mme Alexandra PERLA, Chiusa, 20110 Viggianello

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Objet social : Fournir des services de transport de voyageurs par taxis en mettant à disposition des véhicules et des chauffeurs pour des déplacements individuels ou de petits groupes, en répondant aux besoins de déplacement ponctuels et spécifiques des clients, médicalisés ou non.

Capital social : 1000,00 €

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Admissions aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque associé est convoqué aux Assemblées. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Durée : 99 années

Agrément : La faculté d'agrément s'applique à tous les associés de la Société dans le cas de cessations de parts sociales à l'attention de tiers étrangers à la Société.

.../...

En complément des dispositions légales, la faculté d'agrément s'étend à tous les associés de la Société.

Inaliénabilité : La cession des parts sociales est libre.

Préemption : La cession des parts sociales ne fait l'objet d'aucune faculté de préemption.

Premiers dirigeants

Gérant : Madame Marie-Joséphine Céline Hélène CIABRINI, née le 08/06/1968 à SARTROUVILLE (FRANCE), de nationalité Française, demeurant Strada Di Quenza - A Funtanaccia - 20122 Quenza (France), nommée pour une durée illimitée.

Gérant : Madame Alexandra ARNAUD, née le 23/06/1983 à PROPRIANO (FRANCE), de nationalité Française, demeurant 46, A Paratella - Villa Livia - 20110 Propriano (France), nommée pour une durée illimitée.

N° 12



### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à du 30 décembre 2024.

Il a été formé une Société Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) à capital variable avec un minimum de 2000€ dénommée CUMA AGRICO dont le siège social est LOTISSEMENT VIA ROMANA, 1, CASAMOZZA, 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO.

L'objet de la coopérative est la mise à disposition de matériels, de machines, d'équipements, d'immeubles, d'ateliers et de personnel ainsi que l'activité de recherche et développement en agromonie en collaboration avec les institutions publiques.

Le Président est Monsieur Stefanu VENTURINI.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 13

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 17 Décembre 2024, à FURIANI (20600), il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société : LML

Forme : Société par Actions Simplifiée

Objet : Tous travaux de plomberie, fourniture et pose de chauffage et climatisation, chauffe-eaux solaire et pompes à chaleur, en neuf ou rénovation, ainsi que l'entretien et la réparation de toutes installations sanitaires domestiques ou industrielles.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Siège social : Allée le Merle, Lieu-dit Tintorajo, 20600 Furiani

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : Monsieur PORTA Laurent, Antoine. Né le 11 Avril 1991 à Bastia (Haute-Corse), demeurant 150, Chemin de Chinchine, résidence Sant Erasmo, 20600 Furiani, de nationalité française. Célibataire,

Transmission des actions - Agrément :

Les actions sont librement cessibles entre associés. Elle ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 14

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP signé en date à BASTIA, du 20/12/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Objet : La prise de participation dans toutes entreprises industrielles, commerciales ou civiles par voie de création de sociétés nouvelles, apport, souscription ou achat de titres, de droits sociaux ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, fusion ou autrement, la gestion, l'animation, la conduite, le contrôle de ses filiales ; toutes prestations de services à caractère administratif, juridique, technique et financier ; la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'exploitation de tous fonds de commerce se rapportant aux activités spécifiées ;

Dénomination :

COREMA DEVELOPPEMENT

Siège social : Chez SOPEC - Carrefour de Furiani - RN 193 - 20600 Furiani

Capital : 1.000 €.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de Bastia.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix.

Cession des actions : La cession de titres de capital et valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Monsieur Franck MAR-CHAND demeurant Lieu-dit Carro Rotto, 20290 Borgo.

Pour avis,

N° 15

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SASU CALZETTI, au capital de 300 €.

Siège : Résidence Des Îles, Immeuble Le Malte, Bâtiment A, 20000 Ajaccio.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Le négoce de détail de vêtements neufs ou d'occasion, de chaussures et d'accessoires de mode. Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger. Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 300,00 €. Chaque action donne droit à une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Ugo Don Napoléon Gérard REBOUR, demeurant Résidence Des Îles, Immeuble Le Malte, Bâtiment A, 20000 Ajaccio.

## MODIFICATION GERANT

N° 16



Olivier PELLEGRINI

Avocat

Port de Plaisance de Toga

20200 Bastia

Tel : 04 95 32 05 85

Mail : pellegri.olivier@orange.fr

### SOCIETE FRATTI ET FILS

Société Civile

Au capital de 1524 euros

Siège social : Lieu-dit Precoso

RN 193 - 20290 Lucciana

351 863 279 RCS Bastia

### AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Décembre 2024 :

- Eric FRATTI, demeurant Lot Communal - Lieu-dit Capanaccia - 20218 Moltifao, a été nommé en qualité de Gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Dieudonne FRATTI. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 17

### CRISPU

Société Civile d'Exploitation Agricole

Au capital de 63.750 euros

Siège social : 20129 Bastelicaccia

441 247 376 RCS Ajaccio

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Décembre 2024, Monsieur Fabrice CRISPU, demeurant Cintollone, Lieu-dit Accetu, 20129 BASTELICACCIA et Monsieur Jacques CRISPU, demeurant Chemin de Carditelli, Torra d'Annucia, 20129 BASTELICACCIA, ont été nommés en qualité de Gérants pour une durée illimitée à compter du même jour en remplacement de Monsieur Pierre CRISPU, démissionnaire. L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Pierre CRISPU sans qu'il soit procédé à son remplacement. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 18

### ACCETU

Société Civile d'Exploitation Agricole

Au capital de 341.251,54 euros

Siège social : 20129 Bastelicaccia

418 083 838 RCS Ajaccio

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Décembre 2024, Monsieur Fabrice CRISPU, demeurant Cintollone, Lieudit Accetu, 20129 BASTELICACCIA et Monsieur Jacques CRISPU, demeurant Chemin de Carditelli, Torra d'Annucia, 20129 BASTELICACCIA, ont été nommés en qualité de Gérants pour une durée illimitée à compter du même jour en remplacement de Monsieur Pierre CRISPU, démissionnaire. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

## MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 19

### VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

### DOCTEUR YVES LUCAS

Société d'Exercice Libéral  
à Responsabilité Limitée de Médecin  
Au capital de 100.000 €  
Siège social : 18, Résidence Capitello  
Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna  
RCS Ajaccio 799 294 632

Aux termes d'une décision en date du 01/12/2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 18, Résidence Capitello - Porticcio - 20166 GROSSETO-PRUGNA au Centre Médic'oro - Lieu-dit Cummunu - 20129 BASTELICACCIA à compter du 01/12/2024, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 20

## CORSE MARINE & ACCASTILLAGE

Société par Actions  
Simplifiée Unipersonnelle  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social : Quartier les Cannes  
20113 Olmeto-814907796 RCS Ajaccio

Suivant décision du 01/08/2024, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social Quartier les Cannes, 20113 OLMETO au Lieu-dit ZA de Tralavettu, 20110 PROPRIANO à compter dudit jour et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, le Président.

N° 21

### CANEMA

SASU au capital de 1000 euros  
Siège social : 1, rue du Tyrol  
44240 La Chapelle Sur Erdre  
R.C.S. 800 097 842

Aux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2024, l'actionnaire unique de la Société susvisée, constituée pour 99 années à compter du 03 février 2014, ayant pour objet social : fournir auprès de sa clientèle des prestations de conseils, d'assistance, de médiation, de représentation et d'édition et plus généralement toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. Ainsi, à compter du 16 décembre 2024, le siège social qui était à : 1, rue du Tyrol 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE est désormais à : 28, Traversa di Tarabucetta - Cardicciola 20114 FIGARI. Présidente, Madame Candice ALLEGRE demeurant 17, rue Vieille du Temple, 75004 PARIS. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES, sous le numéro 800 097 842, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio désormais compétent à son égard.

Pour Avis, la Présidente.

 **04 95 32 04 40**

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 22



### Cabinet LEONELLI Avocats

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia-Tél. 04.95.31.69.67  
Cabinet.leonelli@gmail.com

### « LAUSAN »

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.000,00 €  
Siège social : 2, Rue Carnot  
20200 Bastia-RCS Bastia 847920949

## CHANGEMENT DE PRESIDENT

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 12 Décembre 2024, enregistré à BASTIA le 16 décembre 2024 Dossier 2024 00024559, référence 2A04P31 2024 A 02024, Madame Sandra, Jeannine, Rosalie GRAMMATICO, demeurant à BASTIA (20200), Résidence Les Jardins de Bastia, Bât B, App 4, née à VIRY CHATILLON [91170], le 17 Juillet 1966, a été nommée Présidente de la société « LAUSAN » pour une durée de 7 années à compter de la même date, en remplacement de Monsieur Laurent PROUST, démissionnaire.

Pour Avis, La Présidente.

N° 23

### PROMINVEST

Société à Responsabilité Limitée  
Transformée  
En Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 768.533,31 euros  
Siège social : Route de Mezzavia  
20090 Ajaccio-342703733 RCS Ajaccio

## AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 16 décembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 768.533,31 euros. **ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **TRANSMISSION DES ACTIONS** : Entièrement libre, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Madame Ursule FIORI, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Monsieur Guy FIORI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. **Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ** : Monsieur Guy FIORI, demeurant 17, route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

N° 24

## AVIS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Suivant acte reçu par Me VERGEOT Louis Valery, agissant en qualité de notaire associé de la SCP «Henri PINNA, Joseph MELGRANI, Paul CUTTOLI, et Louis Valery VERGEOT» dont le siège social est à Ajaccio (20000), 6, Boulevard Albert 1er, immeuble l'Impérial, en date du 07 octobre 2024, enregistré à Ajaccio le 22 octobre 2024, Dossier 2024 00018188, référence 2A04P31 2024 N 00566, il a été constaté : La cession des parts sociales détenues par Mr LEANDRI Alexandre, dans la Société LEANI, Sci au capital de 100 euros, ayant son siège social à Ajaccio (20000), Résidence Barbicaja 2, bâtiment D, route des sanguinaires, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 827 588 948.

Mr LEANDRI Alexandre a cédé respectivement à Mme PASQUALINI Audrey, 50 parts sociales, numérotées de 50 à 99 et à Mr BALDI Fredy, 1 part sociale, numérotée 100.

L'article 7 des statuts sera modifié en conséquence et la nouvelle répartition des parts sera la suivante : Mme PASQUALINI Audrey, quatre vingt dix neuf [99] parts sociales numérotées de 1 à 99.

Mr BALDI Fredy une [1] part sociale numérotée 100.

Les associés ont décidé de transférer le siège social de Résidence Barbicaja 2, bâtiment D, route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio au 6, Cours NAPOLEON. 20000 Ajaccio.

L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence

Les associés ont désigné en qualité de Gérant Mme PASQUALINI Audrey, née le 4 mai 1982 à Ajaccio (20000), de nationalité Française et résidant à Ajaccio (20000), domicilié 5, rue des Bûchers, immeuble l'Atrium, en remplacement de LEANDRI Alexandre démissionnaire à compter 07 octobre 2024, et ce pour une durée illimitée. L'article 10 des statuts sera modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Ajaccio.

Pour avis et mention, Le gérant.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE**



**SUR PLACE OU PAR TELEPHONE**

N° 25

### MJD

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 533.571,56 €  
Siège social :  
Centre Commercial Port Toga  
20200 Bastia  
400 965 455 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2024, a été nommé Co-Commissaire aux Comptes, la Société SAS AUDIT ET FINANCE située à AVIGNON, 50, rue Berthy Albrecht, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2030 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,  
Le Président.

N° 26

## UNION CORSE DU BATIMENT

SAS au capital de 3000 Euros  
Résidence de Bodiccione  
Bd Louis Campi - Bât.C1  
20090 Ajaccio

## AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une assemblée générale mixte établie à AJACCIO en date du 25 septembre 2024, il a été décidé d'un ajout de l'activité d'apporteur d'affaires dans le même domaine activités : **L'objet devient donc :** OBJET : Tous travaux de maçonnerie générale de terrassement et de BTP, apporteur d'affaires dans le même domaine activités. L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.

Pour avis,

N° 27

### ACCETU DIFFUSION

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 24.697,44 euros  
Siège social : Acetu  
20129 Bastelicaccia  
440 786 457 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 Décembre 2024, il résulte que Monsieur Jacques CRISPU, demeurant Chemin de Carditelli, Torra d'Annucia, 20129 BASTELICACCIA, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Pierre CRISPU, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

## MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 28



**MPDN AVOCAT  
SELARL d'Avocat**  
Au capital de 150.000 €  
**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**  
Avocat au Barreau d'Ajaccio  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
Lieu-dit Cantone  
Résidence U Sant'Antonu  
20137 Porto-Vecchio  
Tel : 04 95 24 51 36

Aux termes d'une décision unanime du 26 septembre 2024, les associés de la société « JO & PM », SAS au capital de 2100 €, Lieu-dit Vanghina, 20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO [RCS AJACCIO 824 282 172] ont décidé de réduire le capital de 390 € pour le ramener à 1710 € par voie de rachat de 26 actions de catégorie P.

Aux termes d'un procès-verbal du 9 décembre 2024, le Président a constaté, dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par les associés, la clôture du délai d'opposition des créanciers de 20 jours et la réalisation définitive de la réduction de capital pour un montant de 390 €, ayant pour effet de ramener celui-ci à 1710 €. La réduction de capital est devenue définitive le 9 décembre 2024 et les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

### 1. Collectivité passant le Marché :

COMMUNE D'OLMETA DI CAPOCORSO  
Mairie - Lieu-dit Piazza  
20217 OLMETA DI CAPOCORSO  
Téléphone : 04 95 37 84 04  
Courriel : olmeta.capocorso@wanadoo.fr  
Profil acheteur : www.e-marchespublics.com

Émetteur du Marché : COMMUNE D'OLMETA DI CAPOCORSO

### Objet du Marché :

Réseaux d'eau potable de la Commune - Travaux de tranche 2 suite au schéma directeur - Réhabilitation des réseaux de distribution de la Marine de Negro  
Classification CPV : 45232150-8 - Travaux relatifs aux conduites en eau potable.  
Classification CPV : 45262522-6 - Travaux de maçonnerie.  
Classification CPV : 90650000-8 - Service de désamiantage.

Cadre réglementaire lié à l'amiante : Sous-Section 3.

### 2. Procédure de passation du Marché :

Procédure adaptée en application de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

### 3. Date limite de réception des offres :

\* Le 4 février 2025 à 10h00

### 4. Délai de validité des offres : 120 jours.

### 5. Modalités d'obtention du dossier :

Les dossiers de consultation pourront être téléchargés sur le site du profil acheteur du Maître de l'Ouvrage indiqué au paragraphe 1 ci-dessus ou demandés et retirés gratuitement auprès du Maître d'œuvre à l'adresse indiquée au paragraphe 8 ci-dessous.

### 6. Justifications obligatoires à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Les dossiers de candidature comprendront obligatoirement y compris pour chacun des cotraitants ou sous-traitants éventuels, les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus par le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire de la commande publique :

- Lettre de candidature [DC 1 ou forme libre] ;  
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier [DC2 ou forme libre] ;

\* a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales (attestations signées et datées de moins de 3 mois) ;

\* b) Justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail.

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat [DC2 ou forme libre].

- Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat [DC2 ou forme libre] ;

- Déclaration indiquant les effectifs du candidat, l'importance et les qualifications du personnel d'exécution et d'encadrement [DC2 ou forme libre] ;

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global et le chiffre d'affaires concernant les travaux réalisés au cours des trois derniers exercices [DC2 ou forme libre] ;

- Liste des principales références des travaux équivalents réalisés au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire, chacune des références, pour être prise en compte, devra faire l'objet de la fourniture d'un certificat de capacité ;

- Certificats de qualification professionnelle apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser la prestation demandée ;

- Liste détaillée spécifique du personnel spécialisé dans le domaine de l'eau potable ;

- Qualification professionnelle apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser la prestation demandée en présence d'amiante, dans le cadre réglementaire SS3.

### 7. Critères de choix et de classement des offres :

Pour le choix de l'offre la mieux disante, les critères suivants, affectés du coefficient d'importance entre parenthèses, seront retenus :

- 1/ La valeur technique de l'offre [50 %] ;
- 2/ Le prix des prestations [40 %] ;
- 3/ Les délais de réalisation des travaux [10 %].

### 8. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- Auprès du Maître d'Ouvrage, à l'adresse indiquée au paragraphe 1 ci-dessus ;  
- Auprès du Maître d'œuvre :

Bureau d'Études Insulaire (BEI)  
Résidence Matunera  
Casatorra  
20620 BIGUGLIA  
Téléphone : 04 95 30 78 99  
Courriel : contact@beicorse.com

### 9. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia  
Villa Montepiano  
20407 BASTIA CEDEX  
Téléphone : 04 95 32 88 66

Voies de recours : Voir les Articles L551-1 et suivants du code de justice administrative.

### 10. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 18/12/2024.

A Olmeta di Capocorso,  
Le Maître d'Ouvrage,  
Le Maire,  
Mireille BONCOMPAGNI.



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur  
Avenue Paul Giacobbi  
BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex  
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29  
mèl : direction@oehc.fr  
web : http://www.oehc.fr  
SIRET 33043264200016

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : EXTENSION DU RESEAU D'EAU BRUTE SUR PALAVESA, COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

Référence acheteur : 2024-060-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : Commune de PORTO-VECCHIO - 20137 PORTO-VECCHIO

Durée : 5 mois.

Description : Le présent marché consiste en la fourniture et la pose d'une canalisation principale en fonte de diamètre 150 mm en fonte ductile sur une distance d'environ 600 ml.

Classification CPV :

Principale : 45232120 - Travaux d'irrigation

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Se référer au règlement de consultation

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

35% Valeur technique

5% Performances en matière de protection de l'environnement

60% Prix

Renseignements d'ordre administratifs :

Cellule Marchés Publics

Tél : 04 95 30 93 28

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 24/01/25 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 20/12/24.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

## AVIS D'ATTRIBUTION

### ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim  
Avenue Paul Giacobbi  
BP 618 - 20601 BASTIA  
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05  
mèl : marches-publics@odarc.fr  
web : http://www.odarc.fr  
SIRET 33035573600019

Objet : Transport aller/retour de marchandises et matériels pour le Salon de l'agriculture 2025

Référence acheteur : 24/FS/011

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 60100000 - Services de transport routier

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano

20407 Bastia Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 16/12/24

Marché n° : 011/2024

FILAC TRANSPORTS

LD CAPANULE

20620 BIGUGLIA

Montant HT : 69.371,52 Euros

Envoi le 19/12/24 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

## AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT

CCIC/DS/2024-030



## NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44

## CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44

Principales(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice : Services généraux des administrations publiques/activités portuaires et aéroportuaires.

## Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature relatif à l'exploitation, la maintenance applicative et le développement du progiciel « Intra'Know ».

Durée de l'Accord Cadre : L'accord cadre est passé pour une durée de 4 ans ferme à compter de sa date de notification.

## Lieux d'exécution :

Aéroport de Bastia-Poretta  
Aéroport de Calvi Sainte-Catherine  
Aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte  
Aéroport de Figari Sud- Corse  
Palais des Congrès d'Ajaccio  
Port de Commerce d'Ajaccio  
Port de Commerce de Bastia  
Port de Commerce de Bonifacio  
Port de Commerce de l'Île-Rousse  
Port de Commerce de Porto-Vecchio  
Port de Commerce de Propriano  
Port de Plaisance Tino Rossi d'Ajaccio

## Nomenclature Européenne CPV :

72500000-0 / Services informatiques  
72267000-4 / Services de maintenance et de réparation de logiciels

## Caractéristiques principales :

Cet accord-cadre a pour objet de préciser les conditions d'exploitation, de maintenance applicative et de développement du progiciel « Intra'Know » installé sur les différents sites de la CCI de Corse.

## Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement conformément aux dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique, car l'objet de l'accord-cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

## Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord-cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-3, R.2124-4, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23, R.2162-2 al.2, R.2162-4 al.2, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

## L'accord cadre à bons de commande et mono-attributaire.

L'accord cadre fixe toute les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R.2162-2 al.2 du Code de la Commande Publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 150.000€HT.

## Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

\* Prix (60%) ;

\* Valeur technique [40%] appréciée à l'aune de :

- Les moyens humains dédiés avec leurs qualifications ;
- La méthodologie adoptée pour la réalisation de toutes les tâches ;
- Le planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les interventions pour la maintenance applicative ;
- Les mesures proposées pour assurer la sécurité et la confidentialité des données hébergées.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 24 juin 2024.

Nombre de candidature reçue : 01

Nombre d'offre reçue : 01

## Nom et adresse de l'attributaire :

SARL YIELOO  
Espace Performance 3  
Bâtiment Z  
35760 SAINT-GREGOIRE

Date de notification de l'accord cadre : Le 22 octobre 2024

## Prix de l'accord cadre :

Pour l'ensemble des prix indiqués au bordereau de prix dans la limite maximale annuelle de 150.000€HT.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

.../...

Chemin Montépiano  
20407 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Bastia  
villa Montépiano, F-20407 Bastia.  
E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.  
Tél. [+33] 495328866  
Fax [+33] 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

## Modalités de consultation du marché :

L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse [Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44] - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

## ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

## Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité.

\* Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [jurisprudence « Département du Tarn et Garonne » CE Ass 4 avril 2014-Req n°358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont visibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tous tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. Soit, dans le cas présent, dans les deux mois de la publication du présent avis.

Etant précisé que le contrat concerné est consultable suivant les modalités ci-après : Direction Juridique et Affaires Générales de la CCI de Corse aux heures d'ouverture de l'Établissement.

La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

Date d'envoi au JOUE, le 19 décembre 2024.

Date d'envoi du présent avis : le 19 décembre 2024.

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

## MARCHÉ DE TRAVAUX

## Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Pastricciola  
Village - 20121 PASTRICCIOLA

Profil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Objet du marché : Réhabilitation d'un bâtiment communal pour la réalisation d'un cabinet médical avec logement de fonction - **Relance des lots :**

Lot N° 5 : CHAUFFAGE-VENTILATION-CLIMATISATION-PLOMBERIE SANITAIRES.

Lot N° 6 : ELECTRICITE-COURANT FORT/COURANTS FAIBLES.

Lot N° 7 : TRAITEMENT DES FACADES.

Lot N° 8 : PHOTOVOLTAÏQUE.

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-11° du Code de la commande publique.

## Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil acheteur :

<https://www.achatspublicscorse.com>

## Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>.

Pour les modalités de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

## Critères d'attribution :

Valeur technique : 40%

Prix des prestations : 60%

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à une négociation avec les candidats ayant remis une offre recevable.

Date limite de réception des offres : Lundi 20 janvier 2025 à 12 H 00

Date d'envoi du présent avis à la publication : Jeudi 19 décembre 2024.

## Renseignements d'ordre techniques et administratifs :

Les candidats peuvent envoyer leur question via la plate-forme du profil acheteur du pouvoir adjudicateur.

Organisation des visites : La remise des offres est subordonnée à la **visite obligatoire** des lieux d'exécution du marché **pour tous les lots**.

Le Maître d'œuvre délivrera une attestation de visite aux candidats.

Une visite des lieux sera organisée sous la responsabilité du Maître d'œuvre aux date et adresse suivantes :

6, Poghju di Spelunca Supranu

20121 Pastricciola

Parcelle : 000 / 0B / 0160

Altitude : 475.97 m

coordonnées GPS 42.130733, 8.97733

Lundi 13 janvier 2025 à 10h30 sur place.

Contact pour visite [par mail uniquement] :

Michael Agati Architecte

[m.agati@hotmail.fr](mailto:m.agati@hotmail.fr)

## AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT

CCIC/DC/2024.033



## NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44

## CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44

## Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires.

## Objet du marché :

Appel à candidature relatif à la mission de réalisation d'un diagnostic environnemental et d'un plan d'actions dans le cadre de la démarche « Ports propres » pour le Port de Commerce de Bastia.

## Lieux de livraison :

\* Port de commerce de Bastia

## Nomenclature Européenne CPV :

90710000-7 / Gestion environnementale,  
90711000-4 / Evaluation de l'impact sur l'environnement autre que pour la construction,  
90711100-5 / Evaluation des risques et dangers autre que pour la construction.

## Caractéristiques principales :

Il s'agit d'une étude qui a pour objet la réalisation d'un diagnostic de l'état des pollutions/ nuisance et des impacts engendrés ou subis par le Port. Il doit permettre d'établir un programme pluriannuel d'actions, hiérarchisées et chiffrées, à entreprendre pour améliorer la situation environnement sur le Port et dans son aire d'influence.

L'étude comprend nécessairement les phases techniques suivantes :

## - Phase 1 :

- I. Un état des lieux sur la réglementation environnementale applicable ;
- II. La présentation du Port de Commerce et de son environnement immédiat ;
- III. Des informations précises sur les origines, la nature et l'impact des pollutions et nuisances sur l'environnement, le cadre de vie et la santé humaine ;
- IV. Les niveaux de consommation d'eau et d'énergies ;
- V. La description exhaustive des solutions et des équipements déjà existants.

## - Phase 2 :

- VI. La définition des objectifs de qualité souhaités ;
- VII. Le programme d'actions pour atteindre ces objectifs.

## Mode de dévolution du marché :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement fixé par les dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique car l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

## Mode de passation du marché :

Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R.2123-3, R.2124-4, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R.2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

## Critères de jugement des offres :

Montant de la rémunération (40 %)

Délai (40 %) apprécié à l'aune de :

- Phase 1
- Phase 2

Valeur technique (20%) appréciée à l'aune de :

- Méthodologie
- Organisation de l'équipe
- Compréhension du programme

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL L'Informateur Corse le 22 juillet 2024.

Nombre de candidature reçue : 05

Nombre d'offre reçue : 03

Nom et adresse de l'attributaire :

SAS OTEIS  
18 Parc du Golf  
350 Rue JRGG de la Lauzière  
CS 90340  
13799 AIX EN PROVENCE Cedex 3

Date de notification du marché : Le 25 novembre 2024

Prix du marché :

Pour un montant total de 22.755.00 € HT.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia  
Chemin Montépiano  
20407 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : .../...

Greffe du Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano, F-20407 Bastia.

E-mail : greffe.ta- bastia@juradm.fr.

Tél. [+33] 495328866

Fax [+33] 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

## Modalités de consultation du marché :

L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44) - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

## ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

## Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [jurisprudence « Département du Tarn et Garonne » CE Ass 4 avril 2014-Req n°358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont visibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tous tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi.

Soit, dans le cas présent, dans les deux mois de la publication du présent avis.

Etant précisé que le contrat concerné est consultable suivant les modalités ci-après : Direction Juridique et Affaires Générales de la CCI de Corse aux heures d'ouverture de l'Etablissement.

La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

Date d'envoi au JOUE, le 23 décembre 2024.

Date d'envoi du présent avis : le 23 décembre 2024.



## PREFET DE LA HAUTE-CORSE

## DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DES LIBERTÉS PUBLIQUE

## BUREAU JURIDIQUE, DE LA CIRCULATION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS

## EXTRAIT DE L'AVIS

Réunie le 17 décembre 2024 au sein de la Préfecture de la Haute-Corse, la commission départementale d'aménagement commercial a délivré un avis favorable s'agissant de la demande d'autorisation d'exploitation commerciale avec permis de construire déposée par la commune de Penta-di-Casinca pour le compte de la SCI AMCOR, située sur la même commune.

## Article L.752-17 du Code de Commerce

« I. Conformément à l'article L.425-4 du code de l'urbanisme, le demandeur, le représentant de l'État dans le département, tout membre de la commission départementale d'aménagement commercial, tout professionnel dont l'activité, exercée dans les limites de la zone de chalandise définie pour chaque projet, est susceptible d'être affectée par le projet ou toute association, les représentant peuvent, dans le délai d'un mois, introduire un recours devant la Commission nationale d'aménagement commercial contre l'avis de la commission départementale d'aménagement commercial.

La Commission nationale d'aménagement commercial émet un avis sur la conformité du projet aux critères énoncés à l'article L.752-6 du code de commerce, qui se substitue à celui de la commission départementale.

En l'absence d'avis exprès de la commission nationale dans le délai de quatre mois à compter de sa saisine, l'avis de la commission départementale d'aménagement commercial est réputé confirmé.

À peine d'irrecevabilité, la saisine de la commission nationale par les personnes mentionnées au premier alinéa du présent I est un préalable obligatoire au recours contentieux dirigé contre la décision de l'autorité administrative compétente pour délivrer le permis de construire.

Le maire de la commune d'implantation du projet et le représentant de l'État dans le département ne sont pas tenus d'exercer ce recours préalable.

II. - Lorsque la réalisation du projet ne nécessite pas de permis de construire, les personnes mentionnées au premier alinéa du I peuvent, dans un délai d'un mois, introduire un recours contre la décision de la commission départementale d'aménagement commercial.

La Commission nationale d'aménagement commercial rend une décision qui se substitue à celle de la commission départementale.

En l'absence de décision expresse de la commission nationale dans le délai de quatre mois à compter de sa saisine, la décision de la commission départementale d'aménagement commercial est réputée confirmée.

À peine d'irrecevabilité, la saisine de la commission nationale est un préalable obligatoire au recours contentieux. ».

Fait à Bastia, le 19 décembre 2024,

Pour le Préfet et par délégation.

Pascal LIEUTAUD.

**AVIS D'ATTRIBUTION**

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
 Mme Marie-Pierre BIANCHINI  
 Directrice par intérim  
 Avenue Paul Giacobbi  
 BP 618 - 20601 BASTIA  
 Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05  
 mël : marches-publics@odarc.fr  
 web : <http://www.odarc.fr>  
 SIRET 33035573600019

Objet : Construction d'un Bâtiment agricole (Bergerie avec bloc de traite et laiterie) et d'un hangar agricole de stockage avec aire de lavage

Référence acheteur : 010/TX/2024

Nature du marché : Travaux

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45213240 - Travaux de construction de bâtiments agricoles

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché :

LOT N° 01 - VRD

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 02/12/24

Marché n° : 010-2024

SOCIETE CORSE TRAVAUX, RN 200, 20270 ALERIA

Montant HT : 578.461,50 Euros

LOT N° 02 - Gros OEuvre

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 02/12/24

Marché n° : 010-2024

SAS ANTONIOTTI, ZONE INDUSTRIELLE DE TRAGONE, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 544.260,00 Euros

LOT N° 03 - Charpente métallique-Couverture

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 02/12/24

Marché n° : 010-2024

FUSELLA C.M., STRADA VECCHIA, 20290 BORGIO

Montant HT : 325.524,50 Euros

LOT N° 04 - Etanchéité - Toiture Jardin

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 02/12/24

Marché n° : 010-2024

TRAVAUX ETANCHEITE CORSE, LD CAMPO VALLONE, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 272.335,50 Euros

LOT N° 05 - Enveloppe - Bardage

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 02/12/24

Marché n° : 010-2024

FUSELLA C.M., STRADA VECCHIA, 20290 BORGIO

Montant HT : 469.223,00 Euros

LOT N° 06 - Serrurerie

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 02/12/24

Marché n° : 010-2024

FUSELLA C.M., STRADA VECCHIA, 20290 BORGIO

Montant HT : 161.786,00 Euros

LOT N° 07 - Menuiserie Aluminium

Nombre d'offres reçues : 5

Date d'attribution : 02/12/24

Marché n° : 010-2024

LES NOUVEAUX MENUISIERS, CAMPO VALLONE, LOTS N° 20 ET 21, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 60.581,48 Euros

LOT N° 08 - Plâtrerie-FP-Menuiseries int-Peinture

Nombre d'offres reçues : 5

Date d'attribution : 02/12/24

Marché n° : 010-2024

SOC CLOISONS ET PLAFONDS, ZI DE TRAGONE, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 130.928,20 Euros

LOT N° 09 - Revêtements de sols et murs

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 02/12/24

Marché n° : 010-2024

SOC CLOISONS ET PLAFONDS, ZI DE TRAGONE, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 45.568,00 Euros

LOT N° 10 - Plomberie

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 02/12/24

Marché n° : 010-2024

Corse thermique services, LD MEZZANA, 20290 LUCCIANA

Montant HT : 20.679,70 Euros

LOT N° 11 - Chauffage Ventilation Climatisation

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 02/12/24

Marché n° : 010-2024

SARL BARRARD, ZI PURETTONE, 20290 BORGIO

Montant HT : 53.226,00 Euros

LOT N° 12 - Electricité CFO CFA

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 02/12/24

Marché n° : 010-2024

.../...

Technic Elec, 790 AV DE VALROSE, 20290 BORGIO

Montant HT : 78.575,00 Euros

LOT N° 13 - PhotoVoltaire

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 02/12/24

Marché n° : 010-2024

SOLAIRE CORSE, LD LIEU-DIT LICCIOLA, 20200 SAN-MARTINO-DI-LOTA

Montant HT : 128.850,00 Euros

Envoi le 20/12/24 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE****CLASSEMENT DU SITE PATRIMONIAL  
D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE****COMMUNE DE PIGNA**

1ère Insertion,

DUREE DE L' ENQUÊTE : du mardi 14 janvier 2025 à 9h00 au jeudi 13 février 2025 inclus.

SIEGE DE L'ENQUÊTE : Mairie de Pigna - [Place de l'Eglise - 20220 PIGNA]

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

Madame Laetitia ISTRIA, commissaire enquêteur, ingénieure en environnement, recevra le public en mairie de PIGNA selon les modalités suivantes :

\* Mardi 14 janvier 2025, de 9h00 à 12h00 ;

\* Jeudi 13 février 2025, de 14h00 à 17h00.

Monsieur William PUCCIO, Ingénieur, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Pendant cette période, le dossier sera consultable :

- à la mairie de Pigna, et accessible aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public ;

- sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse :

<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement>

- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5885>

Les observations et propositions du public pourront être adressées durant la durée de l'enquête :

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert en mairie de Pigna ;

- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences, par téléphone (04.95.61.77.30) ;

- sur l'adresse e-mail dédiée à l'enquête publique :

[enquete-publique-5885@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5885@registre-dematerialise.fr).

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5885> et donc visibles par tous.

- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5885>

- par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de Pigna.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition en mairie de Pigna.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Pigna, ainsi qu'à la direction départementale des territoires [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

A l'issue de la procédure réglementaire, la décision concernant le classement du SPR de Pigna sera prise par Madame le Ministre de la Culture.

**FNS SIMPLIFIÉ****AVIS RECTIFICATIF**

Section 1 : Référence de L'avis Initial

Annonce N° : 24-137882

Mis en ligne le : 09 Décembre 2024 jusqu'au 27 Janvier 2025

Section 2 : Identification de L'acheteur

Nom complet de l'acheteur :

Commune de Zonza

Type de Numero national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21200362800014

Code Postal : 20144

Ville : Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Groupement de commandes : Non

Section 3 : Identification du marché

Intitule du marché : MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARC DE STATIONNEMENT ET D'UN OFFICE DE TOURISME

Phase 2

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Travaux de construction d'un parc de stationnement et d'un office de tourisme. Marché contenant 14 lots relatifs aux corps d'état nécessaires à la construction du projet.

Mots descripteurs : Batiment, Menuiserie, Plomberie (travaux), Electricité (travaux), Etanchéité.

Section 4 : Informations Rectificatives

Renseignements relatifs aux rectificatifs du marché et/ou des lots :

Modification du délais de consultation sur l'ensemble des lots

Date d'envoi du present avis : 20 Decembre 2024.

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 39

N° PC : 2024RJ0179

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/12/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de SARL L'AGHJOLE, 11, avenue Émile Sari, 20200 BASTIA.

Restauration pizzeria sur place ou à emporter, glacier artisanal, traiteur et toutes prestations en rapport avec l'objet principal. 843 533 761 RCS Bastia.

Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 28/11/2024.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 40

N° PC : 2024RJ0173

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/12/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de SAS CHEZ FAFA, 24 B cours Paoli, 20250 CORTE. Petite restauration sur place et à emporter. 953 246 337 RCS Bastia.

Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 30/04/2024.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 41

N° PC : 2024RJ0174

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/12/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de A FICAGHJOLA SAS, lieu-dit A Capella, 20260 CALVI.

Restauration, brasserie. 815 368 444 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 07/07/2024.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 42

N° PC : 2024RJ0175

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/12/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de ISOCELE ARCHITECTURE SARL, lieu-dit Panciarella, 20232 OLETTA. Exercice de la profession d'Architecte et d'urbaniste et en particulier de la fonction de maître d'oeuvre et toutes missions se rapportant à l'acte à bâtir et à l'aménagement de l'espace. 510 612 773 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 10/10/2024.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 43

N° PC : 2024RJ0176

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/12/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de BAMA SAS, lieu-dit Ajeluzzico, 20231 VENACO. Restauration sur place et à emporter, bar à vin. 907 759 989 RCS Bastia.

Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 18/11/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 44

N° PC : 2024RJ0178

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/12/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de C.T.T.F. SAS, hameau De Piazza, 20228 LURI. Travaux de gros oeuvre et de second oeuvre, travaux de terrassement et travaux forestiers. 834 209 603 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 31/10/2024.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 45

N° PC : 2024RJ0180

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/12/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur ERRACHIDI BOUTAHAR, Lupino, 20600 BASTIA. Travaux de peinture de vitrerie. Non inscrit au RCS Bastia 535 283 337 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 08/11/2024.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 46

N° PC : 2024RJ0122

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/12/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de AB SAS, 10, rue JEAN NICOLI, 20250 CORTE. Magasin de puériculture liste de naissance vêtements et chaussures pour enfants. 830 469 342 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 27/08/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 47

N° PC : 2024RJ0136

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/12/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de MONTE CRISTO SAS, BÂTIMENT 26, Cité Aurore, 20600 BASTIA. Snack bar, débit de boissons. 979 407 475 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 18/09/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 48

N° PC : 2024RJ0177

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/12/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de Madame STROMBONI Catherine née BALDOVINI [], 30, rue César Campinchi, 20200 BASTIA. 378 201 081 RCS Bastia.

Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 12/11/2024.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 49

N° PC : 2019RJ5059

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/12/2024 prononçant modification du plan de continuation de la Société 504, PRODUCTIONS (SARL), 3, avenue Président Pierucci, 20250 CORTE.

Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

N° 50

N° PC : 2023RJ5602

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/12/2024 prononçant l'arrêt du plan de sauvegarde de la société CORSINA DISTRIBUTION (SAS), zone industrielle U Tragone, 20620 BIGUGLIA, pour une durée de 10 ans.

Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

N° 51

N° PC : 2023RJ5492

Suivant jugement du 17/12/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour extinction du passif concernant la liquidation judiciaire de : KOMPTOIR CAFE (SARL) Restaurant (Pr), vente de boissons non alcoolisées 11, rue Sisco, 20200 BASTIA. 750 782 344 RCS Bastia.

**Informateur Corse Nouvelle - Déposez votre Annonce - Disponible 24/7**  
**sur notre site : [www.icn.corsica](http://www.icn.corsica)**  
**Rubrique annonces légales**

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE  
RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE PRESENTÉE PAR LE SYNDICAT  
MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS DE CORSE  
(SYVADEC) CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION  
D'UN CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION DES DECHETS,  
ET A LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
EN VUE DE REALISER L'INSTALLATION PRECITEE  
Lieu-dit « Brancale », commune de Monte**

2ème Parution,

**NATURE DE L'INSTALLATION :** Ce projet relève des rubriques n° 2782, 2791-1, 3532 [rubrique IED principale], 2714-1, 2716-1, 2780-2-b, 2713-2, 2715 et 2783-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Il relève également de l'autorisation au titre du défrichement, et des rubriques 1.1.1.0 et 2.1.5.0 [2°] de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration en application de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

Il nécessite une demande de dérogation pour destruction d'individus, déplacement d'espèces et destruction/altération d'habitats d'espèces, prévue à l'article L.411-2 du code de l'environnement, et comporte donc une demande de dérogation au titre des espèces protégées. Il fait aussi l'objet d'un avis conforme de la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques sur la demande de dérogation à la protection stricte du Crapaud vert, dans le cadre de l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau.

Une demande de permis de construire est également nécessaire pour sa réalisation, en application de l'article R.421-1 du code de l'urbanisme, car il n'entre pas dans le champ des exceptions mentionnées aux articles R.421-2 à R.421-8-2, et aux articles R.421-9 à R.421-12.

Par délibération du 20 septembre 2024, la commune de Monte, en charge de l'instruction du dossier de demande de permis de construire, a sollicité l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique, conformément à l'article L.123-6 du code de l'environnement.

**DATES ET DUREE DE L'ENQUÊTE :** Du 30 décembre 2024 au 30 janvier 2025 inclus (soit 32 jours consécutifs)

**SIEGE DE L'ENQUÊTE :** Mairie annexe de Monte, Angiolasca, 20290 Monte

**LIEUX DE DEPÔT DU DOSSIER :**

Mairie	Adresse
Monte	Mairie annexe, Angiolasca, 20290 Monte
Vescovato	Mairie annexe, bâtiment E 19, cité Erilia, Arena 20215 Vescovato
Lucciana	1045, Corsu Lucciana, 20290 Lucciana
Olmo	18, quartier de Funtana, 20290 Olmo
Prunelli di Casacconi	76, place Saint-Quilicus, 20290 Prunelli di Casacconi
Vignale	Village, 20290 Vignale
Venzolasca	A Vignarella, 20215 Venzolasca

**COMPOSITION ET PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE :** Madame Josiane CASANOVA, experte « foncier et immobilier », experte auprès de la cour d'appel de Bastia, présidente de la commission d'enquête, Monsieur Hervé CORTEGGIANI, retraité, ancien éco-développeur du parc naturel régional de Corse, et

Monsieur Jean-Paul MARANINCHI, retraité, ancien directeur adjoint de la formation à la police nationale, membres titulaires de la commission d'enquête, recevront les observations du public en mairies de Monte, Vescovato, Lucciana, Olmo, Prunelli di Casacconi, Vignale et Venzolasca, selon les modalités suivantes :

Mairie	Dates et horaires des permanences
Monte [mairie annexe]	Lundi 30 décembre 2024, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; jeudi 30 janvier 2025, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
Vescovato [mairie annexe]	Lundi 6 janvier 2025, de 14 h à 17 h.
Lucciana	Mardi 21 janvier 2025, de 14 h à 17 h.
Olmo	Lundi 13 janvier 2025, de 14 h à 16 h 30.
Prunelli di Casacconi	Lundi 13 janvier 2025, de 9 h à 12 h.
Vignale	Mardi 21 janvier 2025, de 9 h à 12 h.
Venzolasca	Lundi 6 janvier 2025, de 9 h à 12 h.

Monsieur Gérard PERFETTINI, retraité, ancien administrateur territorial hors-classe, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Chacune de ces permanences sera assurée par l'un au moins des membres de la commission d'enquête.

**MODALITES DE CONSULTATION DU DOSSIER :** Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, constitué, d'une part, de la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, avec, notamment, son étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, et d'autre part, de la demande de permis de construire, avec son étude d'impact, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans les mairies de Monte, Vescovato, Lucciana, Olmo, Prunelli di Casacconi, Vignale et Venzolasca.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations aux membres de la commission d'enquête par téléphone [04 95 36 66 95 pour la mairie annexe de Monte, 04 95 36 50 89 pour la mairie annexe de Vescovato, 04 95 30 14 30 pour la mairie de Lucciana, 04 95 36 24 93 pour la mairie d'Olmo, 04 95 36 04 45 pour la mairie de Prunelli di Casacconi, 04 95 38 23 82 pour la mairie de Vignale, et 04 95 36 70 12 pour la mairie de Venzolasca].

Ce dossier pourra être consulté sur un poste informatique en libre accès dans les mairies de Monte, Vescovato, Lucciana, Olmo, Prunelli di Casacconi, Vignale et Venzolasca pendant la même période, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse :

<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-ICPE>

Un registre dématérialisé, ainsi qu'un exemplaire du dossier, seront mis à la disposition du public sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5880>

Les observations relatives à l'enquête pourront être adressées aux membres de la commission d'enquête par écrit, dans les mairies de Monte, Vescovato, Lucciana, Olmo, Prunelli di Casacconi, Vignale et Venzolasca, et par voie électronique [enquete-publique-5880@registre-dematerialise.fr], du 30 décembre 2024 à 9 heures, jusqu'au 30 janvier 2025 à 17 heures.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du Syndicat mixte pour la valorisation des déchets de Corse (SYVADEC), zone artisanale, 20250 CORTE [téléphone : 06 74 69 44 94].

**DECISIONS DEVANT INTERVENIR A L'ISSUE DE LA PROCEDURE :** Le préfet délivrera un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions, ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le maire de Monte délivrera le permis de construire sollicité par le SYVADEC, ou, le cas échéant, un arrêté de refus ou un sursis à statuer.



# Funtana Corsa

source de fraîcheur

[www.zilia5g.corsica](http://www.zilia5g.corsica) 04 95 30 94 39

## AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT

CCIC/DC/2024.024



## NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44

## CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44

## Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires.

## Objet du marché :

Appel à candidature relatif à la location, la mise en place, l'entretien, la dépose et le stockage de décorations de Noël au sein des aéroports de Bastia-Poretta et Calvi Sainte-Catherine.

## Lieux de livraison :

\* Aéroports de Bastia-Poretta et Calvi Sainte-Catherine

## Nomenclature Européenne CPV :

31522000-1 / Lampes décoratives pour arbres de Noël, 39298910-9 / Arbre de Noël,

79952000-2 / Services d'organisation d'événements.

## Caractéristiques principales :

Il s'agit de la location du matériel, sa pose, sa dépose ainsi que l'entretien des décorations pendant la durée de la location sur site et leur stockage.

## Mode de dévolution du marché :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

## La présente procédure regroupe 02 (deux) lots :

Lot 1 : Aéroport de Bastia-Poretta  
Lot 2 : Aéroport de Calvi Sainte-Catherine

## Mode de passation du marché :

Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-3, R.2124-4, R.2161-21, R.2161-22 et R.2161-23 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

## Critères de jugement des offres :

\* Prix [40%]

\* Délais d'intervention [20%]

\* La valeur technique [40%] appréciée à l'aune de :

- L'organisation proposée,

- Les moyens humains et matériels,

- L'utilisation de produits présentant des plus-values environnementales,

- Les éléments demandés au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL L'Informateur Corse le 16 avril 2024.

Nombre de candidature reçue pour le lot 1 : 04

Nombre d'offre reçue pour le lot 1 : 02

Nom et adresse de l'attributaire du lot 1 :

SAS LEBLANC ILLUMINATIONS ayant son siège social 6 à 8 Rue Michaël Faraday, 72027 Le Mans Cedex 2

Date de notification du lot 1 :

Le 05 décembre 2024

Prix du lot 1 :

Pour un montant maximum annuel de 30.000 €HT.

Nombre de candidature reçue pour le lot 2 : 02

Nombre d'offre reçue pour le lot 1 : 01

Nom et adresse de l'attributaire du lot 2 :

SAS STELL'ARTIFICE

Centre Europa - Route de l'Aéroport - 20290 BORGIO

Date de notification du lot 2 : Le 25 novembre 2024

Prix du marché lot 2 :

Pour un montant maximum annuel de 12.000 €HT

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffes du Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano,

F-20407 Bastia.

E-mail : greffe.ta- bastia@juradm.fr.

Tél. (+33) 495328866

Fax (+33) 495323855

Adresse internet : http://bastia.tribunal-administratif.fr

.../...

## Modalités de consultation du marché :

L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44) - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

## ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

## Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [jurisprudence « Département du Tarn et Garonne » CE Ass 4 avril 2014-Req n°358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont visibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tous tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi.

Soit, dans le cas présent, dans les deux mois de la publication du présent avis. Etant précisé que le contrat concerné est consultable suivant les modalités ci-après : Direction Juridique et Affaires Générales de la CCI de Corse aux heures d'ouverture de l'Etablissement.

La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

Date d'envoi au JOUE, le 23 décembre 2024.

Date d'envoi du présent avis : le 23 décembre 2024.

## DERNIERES MINUTES

N° 54

## AVIS

L'assemblée générale ordinaire du 30 Novembre 2024 de la SARL MF RECY-CLAGE au capital de 500 euros dont le siège social est sis Paese Novu - Bât M à BASTIA [20600] et immatriculée au RCS BASTIA sous le 791 087 778, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 30 Novembre 2024, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Franck ARRIGHI demeurant Paese Novu - Bât M à BASTIA [20600] et fixé le siège de la liquidation Paese Novu - Bât M à BASTIA [20600].

Pour avis au RCS Bastia.

N° 55

## CRYOCORPUS

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 25.000 euros

Siège social :

1593, Route Inferieure de Cardo

20200 Bastia

Siège de Liquidation :

1593, Route Inferieure de Cardo

20200 Bastia

RCS Bastia 819 753 484

Aux termes d'une décision en date du 20 Novembre 2024 au siège de la liquidation, l'Associé Unique, après avoir exposé son rapport de liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Nicolas ZAMMATARO, demeurant 1593, Route Inférieure de Cardo, 20200 BASTIA, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 56

## SIXBAP

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Colizzola

20117 Eccica-Suarella

888 048 618 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La Présidence.

N° 57

## Raison sociale : AIUTA L'IMPRESE

Forme : SAS

Au capital de : 1000 €

Siège social : Lieu-dit Castagniccia

20153 Guitera Les Bains

RCS Ajaccio n° 89465771700019

## DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2024, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Caroline TARSITANO, demeurant à Lieu dit Castagniccia, 20153 Guitera Les Bains pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à Lieu dit Castagniccia, 20153 Guitera Les Bains. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

## REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## DEPARTEMENT CORSE-DU-SUD

## COMMUNE FOCE BILZESE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

1ère Parution,

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-19 et R.153-8 à R.153-10, Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-1 à L.123-6, L.123-9 à L.123-18 et R.123-2 à R.123-27,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juillet 2024 prescrivant la révision de la Carte Communale,

Vu les pièces du dossier de révision soumis à l'enquête publique,

Vu les avis émis sur ce dossier par les diverses personnes publiques associées à la révision de la Carte Communale,

Vu la décision n° E24000037/20 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de BASTIA désignant M. André FREDIANI en qualité de commissaire enquêteur, et M. Gilles ROPPERS en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant, Après consultation du commissaire enquêteur précité,

## ARRÊTÉ

**Article 1er :** Une enquête publique préalable unique portant sur la révision de la Carte Communale de Foce Bilzese se déroulera en application des articles L.153-19 et R.153-8 à R.153-10 du code de l'urbanisme, ainsi que des articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-2 à R.123-27 du code de l'environnement, du lundi 20 janvier 2025 à 9 heures au vendredi 21 février 2025 à 17 heures soit pendant 31 jours consécutifs à la mairie de Foce - Bilzese.

La mairie de Foce - Bilzese - 20100 FOCE constitue le siège de l'enquête, où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

Il est rappelé que la révision de la carte communale est rendue nécessaire pour les raisons suivantes :

- Mise en conformité avec les lois : Grenelle, ALUR, Climat et Résilience ainsi que la mise en compatibilité avec le Plan d'Aménagement et De Développement Durable de la Corse (PADUD) approuvé par l'Assemblée de Corse le 2 octobre 2015 et modifié le 5 novembre 2020.

- L'analyse des zones constructibles de la Carte Communale sur l'ensemble de la commune a établi des capacités urbanisables très déséquilibrées notamment par leur très grande surface et ce malgré les contraintes topographiques et de desserte en réseaux du territoire communal.

- Privilégier et renforcer le développement de l'urbanisation en priorité sur les hameaux tout en maintenant les formes urbaines et architecturales présentes.

Affiner l'évaluation des capacités urbanisables dans le cœur villageois au regard des contraintes topographiques et d'équipements, afin de rendre des zones constructibles réelles sans affecter les formes originelles du village.

- Circonscrire le développement urbain en dégagant de nouveaux terrains constructibles au sein des cœurs de hameaux et en continuité de l'existant afin de permettre un développement urbain cohérent et des continuités urbaines.

**Article 2 :** Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de FOCE - BILZESE.

**Article 3 :** Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions éventuelles sur le registre d'enquête en se rendant à la mairie de Foce - Bilzese aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-après :

- Le lundi de 14h à 17h,
- Le mardi de 8h30 à 12h30,
- Le jeudi de 14h à 17h
- Le vendredi de 8h30 à 12h30.

De plus, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

En outre, le registre d'enquête dématérialisé est disponible sur le site Internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5922>

Toute personne intéressée pourra également communiquer au commissaire enquêteur ses observations et propositions écrites ou orales aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

- Lundi 20/01/2025 de 9H00-13H00 (ouverture de l'enquête),
- Jeudi 30/01/2025 de 13H00-17H00,
- Vendredi 21/02/2025 de 13H00-17H00 (clôture de l'enquête).

Ces observations ou propositions pourront également être transmises au commissaire enquêteur par correspondance au siège de l'enquête à :

M. le Commissaire Enquêteur

Enquête publique relative à la révision de la Carte Communale de la Commune de Foce - Bilzese.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5922>

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :

[enquete-publique-5922@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5922@registre-dematerialise.fr)

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5922> et donc visibles par tous.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur peut en outre :

- Recevoir toute information et, s'il estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander à la commune de communiquer ces documents au public.
- Convoquer toutes les personnes dont il juge l'audition utile.

.../...

- Organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échanges avec le public en présence du maître d'ouvrage.

**Article 4 :** M. André FREDIANI a été nommé commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public, en mairie les :

- Lundi 20/01/2025 de 9H00-13H00 (ouverture de l'enquête),
- Jeudi 30/01/2025 de 13H00-17H00,
- Vendredi 21/02/2025 de 13H00-17H00 (clôture de l'enquête).

**Article 5 :** Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés à M. le Maire dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

**Article 6 :** À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie précitée, à la Sous - Préfecture de Sartène, et en mairie pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**Article 7 :** L'autorité compétente pour approuver la carte communale à l'issue de cette enquête publique est le conseil municipal de Foce - Bilzese.

**Article 8 :** Le présent arrêté sera notifié au commissaire enquêteur.

**Article 9 :** Un avis comportant les indications figurant dans le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie, publié dans deux journaux régionaux ou locaux 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci.

**Article 10 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de BASTIA dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication, soit éventuellement la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux.

Fait à Foce Bilzese,

Le 30 décembre 2024,

Le Maire.

N° 59

## INSERTION - AMÉNAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sylvie MICHELLI, Notaire Associé membre de la SCP « François GRIMALDI Sylvie MICHELLI », titulaire d'un Office Notarial à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [Haute-Corse], Z.I de Migliacciaro, CRPCEN 20054, le 23 décembre 2024, a été effectué un aménagement de régime matrimonial avec apport à la communauté.

**ENTRE :** Monsieur Jean-Marc VESPERINI, agent de maîtrise principal de la collectivité, et Madame Patricia Rachel Gilberte ADAMI, Préparatrice en pharmacie, demeurant ensemble à SOLARO [20240], 134, Marine de Solaro.

Monsieur est né à NICE [06000] le 18 février 1965,

Madame est née à AJACCIO [20000] le 5 août 1965.

Mariés à la mairie de SARI-SOLENZARA [20145], le 18 mars 1992 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

**APPORT :** Monsieur Jean-Marc VESPERINI apporte à la communauté TROIS MILLE QUARANTE-NEUF [3049] parts sociales de la SCI A PIANICCIA, au capital social de 121.950,00 €, dont le siège social est situé à SOLARO [20240], Chez MR et MME VESPERINI - 134, MARINE DE SOLARO, identifiée au SIREN sous le numéro 477 872 295 et immatriculée au RCS de BASTIA.

**OPPOSITION :** Les oppositions des créanciers pouvant exister sur les parts apportées, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis,  
Le Notaire.

N° 60

## LE PATIO

SAS au capital de 100000 €

Siège social : Qua Borgo

20256 Corbara

RCS Bastia 951171594

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/10/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/10/2024, il a été nommé liquidateur(s) M MUCCHIELLI Lucas demeurant au Chemin de Craux de la Ville, 13430 EYGUIÈRES et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 61

## MICCA NOMI

SARL au capital de 304.9 €

Siège social : 4, Bd Quartier Salicastro

20256 Corbara

RCS Bastia 413771452

Par décision de l'associé Unique du 31/10/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/10/2024, il a été nommé liquidateur(s) M PERIGOT Antoine demeurant au Chemin de Monseratu, 20200 BASTIA et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de BASTIA.

N° 62

## AVIS

Suivant acte ssp en date du 05/10/2024, M. LOVICH Laurent Quartier Pascialella, 20171 MONACCIA-D'AULLENE a donné en location gérance à Mme TOMASI Laetitia Quartier Forcone, 20171 MONACCIA-D'AULLENE un fonds de commerce de Débit de boisson sis et exploité au Place de la Caserne, 20171 MONACCIA-D'AULLENE, pour une durée allant du 05/10/2024 au 04/10/2024 renouvelable par tacite reconduction.

N° 63

## BATI-VALINCO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Rue Jean Pandolfi

20110 Propriano

RCS Ajaccio 890 069 131

Au terme des décisions de l'Associé Unique en date du 30 Novembre 2024, il a été décidé :

- de transformer la Société actuellement sous forme SAS en Société à Responsabilité Limitée [SARL].
- de nommer M. José VIERA DELGADO gérant de la Société, habitant 3, rue Charles Tomasini - 20110 PROPRIANO ; ses fonctions de Président ont pris fin.
- de transférer le siège social à ZAE de Tralavettu - 20110 PROPRIANO ;
- de modifier en conséquence les articles 1, 3, 4 et 7 des statuts.

Mention sera portée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 64



Etude de Maîtres  
**Marina GAUCHET**  
et **Sophie THORON**,  
Notaires Associées à BASTIA  
(Haute-Corse), 10, Boulevard Paoli.

### INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Marina GAUCHET, Notaire Associée de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Marina GAUCHET et Sophie THORON», titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 10, Boulevard Paoli, CRPCEN 20074, le 24 septembre 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :  
Monsieur Yann PHAN-TUNG-LONG, informaticien, demeurant à MARSEILLE 6ÈME ARRONDISSEMENT (13006), 62, rue Nau, et Madame Laëtitia Annie TO-PHUNG, adjoint administratif de l'Etat, demeurant à OLMETA-DI-TUDA (20232), 1721, Stradone di a Conca d'Oru.  
Monsieur est né à MARSEILLE (13000) le 31 décembre 1972,  
Madame est née à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018) le 1er mars 1982. Mariés à la mairie de OLMETA-DI-TUDA (20232), le 6 août 2022 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.  
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

N° 65

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil  
Article 1378-1  
Code de Procédure Civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 27 avril 2006,  
Mademoiselle Françoise Jeanne BAT-TINI, en son vivant sans profession, demeurant à AJACCIO (20090) Les Terrasses d'AJaccio Le Colbère, Bâtiment "B".  
Née à MARSEILLE (13000), le 27 janvier 1945. Célibataire.  
Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à AJACCIO (20000), (FRANCE), le 9 avril 2024.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine PINNA, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle «Henri PINNA, Joseph MELGRANI, Paul CUTTOLI et Louis-Valery VERGEOT», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (20000), 6, Boulevard Albert 1er - Immeuble l'Impérial, le 11 décembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Antoine PINNA, notaire à AJACCIO, référence CRPCEN : 20002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 66

### CORA PROJECT

Société par Actions Simplifiée  
En liquidation  
Au capital de 1000 euros  
**Siège social et de liquidation :**  
20 Résidence Sampiero II  
20166 Pietrosella  
828 369 256 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 13 septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- Le transfert du siège social du 20, résidence Sampiero II, 20166 Pietrosella au 570, rue du Colonel Taddei, Résidence les Horizons 2, Bâtiment D, 20000 Ajaccio, à compter du 15/11/2022, et la modification corrélative de l'article 4 des statuts de la société,  
- la dissolution anticipée de la Société à compter du 13/09/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Georges, Antoine CORAZZINI, demeurant 570, rue du Colonel Taddei, Résidence les Horizons 2, Bâtiment D, 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.  
Le siège de la liquidation est fixé 570, rue du Colonel Taddei, Résidence les Horizons 2, Bâtiment D, 20000 AJACCIO, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

N° 67

### CHANTIERS NAVALS DE BASTIA

Forme : SARL au capital de 5000 euros  
Siège social : Port de Toga  
Quartier de Toga, 20200 Bastia  
812 938 777 RCS de Bastia

### TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Suivant décision du 19 décembre 2024, l'associée unique CHANTIERS NAVALS DE CALVI, SARL au capital de 100000 euros, sise Port de San Ambroggio, 20260 Lumio, 315799353 RCS de Bastia, a décidé la dissolution sans liquidation de la société dans les conditions de l'article 1844-5, al. 3 du Code Civil. Les créanciers de la société CHANTIERS NAVALS DE BASTIA pourront former oppositions devant le Tribunal de Commerce dans le délai de trente jours de l'avis au BODACC.

N° 68

### AJACCIO EXPERTISE COMPTABLE

71, Cours Napoleon, 20090 Ajaccio

Par décision du 17/12/2024, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle à compter du 17/12/2024. Cette transformation entraîne la modification des mentions ci-après qui sont frappées de caducité :

\* Forme

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée  
Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

\* Administration

Anciennes mentions : Marie-Jérôme MORETTI, 4, Rue du Capitaine Livrelli, 20000 Ajaccio  
Nouvelles mentions :  
PRESIDENTE : Marie-Jérôme Moretti demeurant 4, Rue du Capitaine Livrelli, 20000 Ajaccio.  
RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 69

### TRAVIM

SARL en liquidation  
Au capital de 2000 euros

**Siège de liquidation :**

Valle Punta di Mozza  
Chemin d'Appietto, 20000 Ajaccio  
507 597 060 RCS Ajaccio

### RECTIFICATIF

Dans l'annonce de Liquidation de la société TRAVIM du 20/09/2024 N°7049,

\* Il fallait lire :

L'Assemblée Générale réunie le 15/10/2024.

\* Au lieu de :

L'Assemblée Générale réunie le 06/04/2024.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

Informateur Corse Nouvelle - Déposez votre Annonce - Disponible 24/7

sur notre site : [www.icn.corsica](http://www.icn.corsica)

Rubrique annonces légales

Rejoignez-nous sur **facebook**

Déposez vos annonces par mail : [al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)

ANNONCES LÉGALES

Recevez votre attestation de parution en quelques minutes !  
04 95 32 89 92

ICN Informateur Corse Nouvelle  
14 K J'aime • 14 K followers

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

Gérer Modifier Ajouter à la story

**BigMat**  
LES BÂTISSEURS ONT LEUR MAISON  
**CASTELLANI ROMEI**

POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS **ASSOCIATIONS**  
ET **COMMUNES**

[www.icn.corsica/publier-une-info](http://www.icn.corsica/publier-une-info)

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**SERVICE  
GRATUIT**

Dons de sang, services de garde,  
collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures  
des services divers

Réunions,  
colloques,  
meetings

Assemblées générales,  
conseils municipaux,  
messes, cérémonies, travaux

Inscriptions,  
recrutements,  
concours

POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE,  
JE ME RENDS SUR [www.icn.corsica/publier-une-info](http://www.icn.corsica/publier-une-info)



sas 4COM graphisme design © stock.adobe.com/Juilen Fromeur



## BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à  
ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

### OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal      Ville \_\_\_\_\_

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN  
J'accepte de recevoir les informations d'ICN  Oui  Non  
et de ses partenaires  Oui  Non

#### Ci-joint mon règlement par

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN  CARTE BANCAIRE

N°

Expire fin Clé    les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS EDITIONS SAS - RCS BASTIA 528 790 033



LOUIS MEMMI

## ÉTOILE MONTANTE DU CINÉMA CORSE



*Révé*lé dans le film *Borgo* de Stéphane Demoustier, Louis Memmi, jeune acteur corse de 24 ans, est présélectionné pour le premier tour de vote des César 2025 dans la catégorie « Révélation masculine ». Il était en décembre l'invité de Cinemusa à Bastia.  
Interview de Christophe GIUDICELLI

Photo Christophe Giudicelli

**Présélectionné pour la révélation masculine de l'année aux César.**

**Pour un premier long métrage. Ce n'est pas rien!**

Je suis très fier, encore plus parce que je suis remarqué pour un film que j'ai fait chez moi. On profite du moment: c'est mon travail qui est récompensé pour mon premier film. C'est l'endroit où j'ai le plus appris, donc je suis très content de le représenter. C'est aussi le travail de toute une équipe et de toutes les personnes qui ont travaillé sur *Borgo*. Je suis fier du travail que nous avons accompli. C'est grand!

**Tout ça à partir d'un «casting sauvage»?**

Ce n'était pas exactement un casting sauvage. La directrice de casting que j'avais rencontrée lors d'un casting sauvage m'a rappelé pour me dire qu'ils cherchaient des profils pour jouer des jeunes en prison. Stéphane Demoustier, le réalisateur, a beaucoup aimé. On a refait des essais, et le réalisateur m'a dit qu'il allait réadapter son scénario pour me créer un personnage dans le film.

**Votre interprétation a été saluée pour sa justesse. Le fait de vivre dans une société où ce genre de personnage est présent vous a-t-il aidé à bâtir votre personnage?**

Bien sûr, même si ce n'est pas exactement comme dans la réalité. Mais ces personnages-là, ces jeunes qui sont un peu sous emprise, qui font tout et n'importe quoi car ils manquent de repères et de discernement, existent vraiment. On voit comment ils se comportent, comment ils parlent, comment ils marchent. On peut «s'inspirer d'eux», mais après, entre le voir et le jouer, c'est autre chose. Et puis le travail avec Stéphane Demoustier a permis de créer un personnage très poupin, rempli de vice, de détermination, très manipulateur, et moi, ça me plaisait beaucoup. Pour moi, c'était un beau challenge, et je pense qu'on a un peu réussi.

**Vous êtes à l'affiche de *Leurs enfants après eux\**, de Ludovic et Zoran Boukherma où vous interprétez un jeune du Grand Est des années 90. Changement de registre total...**

Les réalisateurs m'aiment beaucoup... mais j'ai l'accent corse. Donc, je travaille pour le neutraliser, être le plus neutre possible. C'est ce qui, finalement, m'a permis d'être retenu pour ce film.

**Louis Memmi est né à Bastia, mais il a grandi à Corte où il a effectué sa scolarité. C'est là qu'il est repéré, en 2015, lors d'un «casting sauvage» dans la rue, pour le court-métrage *Diquà da i monti*, de Benoît Bouthors. Il a alors 15 ans, c'est l'été, il n'a rien de mieux à faire... alors il y va et obtient le premier rôle. D'autres courts-métrages suivront, dont *Souvenir d'un après-midi d'été*, encore de Benoît Bouthors. Des expériences qu'il trouve plaisantes sans pour autant penser que c'est là qu'est sa voie. Ce n'est qu'après avoir passé son bac qu'il s'interroge: et maintenant? In fine, à 19 ans, il quitte la Corse pour Paris, à la recherche d'une école de théâtre et passe les auditions pour intégrer l'École du jeu où il effectuera sa formation d'acteur durant trois ans. Puis il est contacté pour le casting du film *Borgo*, au départ pour un rôle de figurant ou de silhouette parlante mais Stéphane Demoustier, le réalisateur, le rappelle pour faire des essais avec la comédienne principale, Hafsia Herzi, et décide de revoir le scénario pour lui confier un rôle plus important. Il incarne donc Saveriu, un jeune détenu qui va user de son influence auprès de la surveillante de la prison. Par la suite, Louis Memmi a tourné dans *La petite dernière*, réalisé par Hafsia Herzi, qui sortira en salles en 2025. Le film *Borgo* vaut à Louis Memmi d'être parmi les 32 jeunes comédiennes et comédiens retenus par le comité révélations de l'Académie des César, en lice pour le premier tour de vote dans la catégorie «Révélation». Ces jeunes acteurs et actrices seront réunis d'un court-métrage réalisé par Vanessa Filho, présenté le 20 janvier lors de la Soirée des Révélations. Les nominations pour cette 50<sup>e</sup> cérémonie des César qui se déroulera le 28 février 2025, devraient être connues le 29 janvier. ■ AN**

**Les acteurs insulaires sont souvent cantonnés à certains rôles, mais vous avez intégré un film où vous jouez le rôle d'un jeune franc-comtois.**

**Le plafond de verre est-il en train de sauter pour les comédiens corses?**

J'espère, et je le dis et je le redis: c'est juste du travail. On n'est pas bons qu'à jouer des rôles de Corses, que ce soit des nationalistes, des voyous, des femmes de voyous, des fils et des filles de voyous. Nous avons beaucoup plus à offrir. C'est très bien parce qu'il faut commencer par quelque chose, mais on a le potentiel pour faire d'autres choses, et on sait les faire. Ce n'est pas parce que je travaille à perdre mon accent pour un film que je dénature quoi que ce soit. Ce qui est important, c'est de travailler et d'incarner. On a la chance de représenter des gens qui n'ont rien à voir avec nous. Il faut leur rendre honneur et y mettre du sien. Quand on passe un casting, on regarde de quoi parle le scénario, qui est le personnage, son métier. Qu'est-ce que je sais de ce genre de personnage? Il a l'accent corse? Non, pas du tout, il est de Franche-Comté. Et puis après, tu fais ta propre sauce, tu vois ce que tu sais faire. Il faut travailler. Interpréter quelqu'un qui est hyper loin de moi, c'est ça qui est intéressant et plaisant!

*«J'espère, et je le dis et je le redis: c'est juste du travail. On n'est pas bons qu'à jouer des rôles de Corses...»*

**Vous faites partie d'une nouvelle génération d'acteurs et d'actrices qui ont crevé l'écran ces derniers mois. Peut-on espérer le début d'un âge d'or pour le cinéma corse?**

Je l'espère fortement. Il y a aussi des réalisateurs qui font des choses merveilleuses, et j'espère bien que cela va continuer et qu'on va entendre parler encore plus de la Corse pour son fabuleux cinéma. Je pense qu'il y a vraiment une carte à jouer. Et j'espère, bien sûr, que tous les jeunes, que ce soit les réalisateurs ou les acteurs, forment quelque chose qui pourra encore plus nous élever.

**Quelle est la suite pour vous?**

Je pars sur une série en janvier qui s'intitule *Privilège*, produite par HBO. Et puis d'autres choses arrivent, mais on réfléchit, on voit comment cela se passe. ■

*\*d'après le livre de Nicolas Mathieu (Prix Goncourt 2018).*

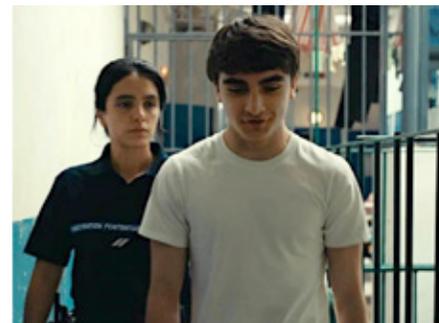


Photo © Petit Film & France 3 cinéma

DIABÈTE

# PRÉVALENCE INQUIÉTANTE ET PARCOURS DE SOINS PEU AISÉ



Photo Pavel Damilyuk • Pexels

**Depuis 2015, on observe une importante augmentation du diabète en France et particulièrement en Corse où le taux de prévalence de cette maladie est supérieur aux taux national et où on relève par ailleurs le plus fort taux de diabète de type 1, souvent diagnostiqué chez les plus jeunes. Pour autant, la Corse manque de personnel médical, et notamment d'endocrinologues et les patients doivent souvent se déplacer hors de l'île pour accéder à des dispositifs médicaux permettant de mieux gérer leur maladie au quotidien.**

**T**rouble de l'assimilation, de l'utilisation et du stockage des sucres apportés par l'alimentation, le diabète se traduit par un taux élevé de glucose dans le sang (la glycémie). Pour cette maladie chronique, qui touche plus de 4 millions de personnes en France, on distingue principalement deux types. Le diabète de type 1, souvent diagnostiqué chez les enfants et les jeunes de moins de 20 ans, quoiqu'il puisse survenir à tout âge, concerne 6 % des personnes diabétiques. Le diabète de type 2, dont le développement peut passer longtemps inaperçu, survient généralement après 40 ans (mais de plus en plus d'adolescents et de jeunes adultes sont touchés en France). Selon la Fédération des diabétiques, les facteurs environnementaux et sociaux expliquent aujourd'hui « l'accroissement constant des cas de diabète et constituent les principales

causes de diabète de type 2 en France ». Des études faites en population dite précaire mettent en évidence une plus forte prévalence du diabète dans ces populations. Quoi qu'il en soit, il n'existe pas de « petit diabète », des traitements sont nécessaires et la maladie, quel que soit le type, entre de la liste des affections de longue durée (ALD).

En Corse, entre 2010 et 2014, le diabète de types 1 et 2 représentait 15 % des patients en affection longue durée soit environ 10 000 personnes. Aujourd'hui, on dénombre dans l'île 20 450 personnes atteintes, dont 90 % concernées par un diabète de type 2 ; et avec 17 266 patients en ALD le diabète est l'affection de longue durée la plus représentée en Corse (18 %). Selon l'Agence régionale de santé, cette maladie y est en progression constante, en particulier chez les hommes, les moins de 20 ans et les plus de 80 ans. On y

« Les patients doivent donc se rendre sur le continent, ce qui est d'autant plus contraignant pour ceux qui résident dans l'intérieur. Certains doivent partir à 3 h du matin pour prendre un vol »

observe de plus que le diabète de type 1 représente environ 10 % des cas, ce qui fait de la Corse la région de France ayant le taux d'incidence le plus élevé pour ce diabète, avec 22 cas pour 100 000 habitants.

Or les diabétiques de Corse sont, comme pour d'autres affections lourdes, soumis à une double peine, de par une combinaison de facteurs qui compliquent la gestion et le suivi du diabète. Avec tout d'abord une carence en médecins endocrinologues et l'absence de praticiens spécialisés en endocrinologie pédiatrique, ce qui contraint les patients à se déplacer dans l'hexagone pour leurs consultations. Par ailleurs, s'il y a eu des progrès importants permettant d'améliorer le quotidien des patients, avec par exemple les capteurs de glycémie, les pompes à insuline, les systèmes de boucle fermée qui automatisent la gestion de la glycémie, encore faut-il, notamment dans le cas de ces derniers, y accéder facilement. En France, pompes à insuline et systèmes à boucle fermée, pour le traitement du diabète de type 1, sont mis en place par des centres initiateurs, responsables de l'initiation et du suivi des patients utilisant ce type de traitement. Mais la Corse n'est pas dotée de centre initiateur. Là encore, « Les patients doivent donc se rendre sur le continent, ce qui est d'autant plus contraignant pour ceux qui résident dans l'intérieur. Certains doivent partir à 3 h du matin pour prendre un vol », explique Frédérique Hennart, infirmière et co-fondatrice de Corsica Santé, entreprise prestataire de soins à domicile [PSAD]. Une fois que le médecin établit un traitement et qu'un PSAD est choisi, celui-ci procède à une pré-formation du patient, qui se rend ensuite dans un centre initiateur, généralement à Nice ou Marseille. À son retour, le PSAD prend le relais. « Nous sommes le prolongement de l'équipe médicale hospitalière, reprend Frédérique Hennart. Nous sommes là pour tous les problèmes techniques, le réapprovisionnement en matériel et le suivi afin de s'assurer que le malade maîtrise l'usage de son dispositif de traitement. » Dans les faits, cela dit, le rôle du PSAD, en particulier en Corse, dépasse de loin la notion de prestation technique. En principe, les visites de suivi se font à trois mois après la mise en place du dispositif médical, puis à six mois et ensuite à intervalle réguliers tous les six mois. « Mais c'est très théorique, souligne-t-elle. Dans la pratique, il n'est pas rare qu'on se déplace beaucoup plus souvent, surtout en pédiatrie. Il y a un décalage entre ce que prévoient les textes et la réalité. J'aimerais parfois, d'ailleurs, que ceux qui rédigent ces textes nous accompagnent sur le terrain pour qu'ils réalisent à quel point on ne peut pas s'en tenir seulement à ce qui est prévu. Souvent, la découverte d'un diabète est assez brutale, notamment chez un enfant, et peut impliquer un départ en catastrophe. Par la suite, il n'est pas rare de tout devoir reprendre avec des parents encore sous le choc, y compris de ré-expliquer que le diabète est une maladie chronique et que le traitement devra se pour-

suivre toute la vie. Toujours dans le cas d'un enfant, sachant que la famille, ce sont aussi des grands-parents, des oncles et tantes chez lesquels il va séjourner, on les formera eux aussi au fonctionnement du matériel, parce que c'est important, même si ce n'est pas prévu dans nos missions. Par ailleurs, le fait de se rendre au domicile du patient, de parler et d'avoir établi un lien avec lui, permet de dresser un tableau de sa vie et de voir des aspects que le prescripteur ne peut pas percevoir durant une consultation : les contraintes de son environnement, des événements qui font que parfois il peut y avoir des variations dans l'équilibre de la glycémie ou jouer sur le traitement, comme le chômage, la pratique d'un nouveau sport, le décès d'un proche ou la perte d'un animal de compagnie. On déborde aussi du cadre lorsqu'on se rend dans les écoles pour la lecture du projet d'accueil individualisé\* ou dans les centres aérés pour expliquer au personnel quoi faire en cas d'hypo ou d'hyper glycémie et permettre ainsi à des enfants diabétiques s'y rendre. Il faut donc avoir des compétences techniques mais l'aspect humain, qui fait beaucoup pour ce genre de pathologie, est indispensable. »

Corsica Santé accompagne plus de 250 patients diabétiques, dont 25 % utilisent des dispositifs de boucle fermée et ce chiffre va encore augmenter rapidement dans les prochaines années estime son directeur, Hervé Courreges, qui souligne pour sa part la problématique d'une île où la population est grandissante mais où on compte de moins en moins de professionnels de santé : « on a de bons médecins, compétents et très impliqués auprès de leurs patients, mais ils ne sont pas assez nombreux et certains vont partir à la retraite ». Les PSAD, qui interviennent auprès de personnes atteintes de diverses pathologies ne sont pas assimilés à des professionnels de santé ou à un service de santé, bien que dans une entreprise telle que Corsica Santé, 95 % de l'équipe soit composée de professionnels de santé. La question de leur statut a été évoqué à plusieurs reprises ces dernières années, à l'Assemblée nationale comme au Sénat, les parlementaires s'accordant à reconnaître qu'ils sont un acteur à part entière du système de santé. Pour autant, rien n'a évolué. Une situation que regrette Hervé Courreges : « On ne gère pas des boîtes de conserve, on parle de patients, d'humains pour lesquels il y a un risque d'être de moins en moins suivis ; cette reconnaissance nous permettrait d'être un soutien pour les hôpitaux, notamment dans les déserts médicaux et de jouer un rôle accru en matière de médecine ambulatoire. D'autant qu'on n'entre pas en concurrence avec les infirmiers à domicile ou les pharmaciens. De plus, en Corse, on a une relation très saine avec les médecins qui sont très désireux d'avoir des partenaires pour répondre au mieux aux problématiques de leurs patients ». ■ AN

\* document écrit qui définit les adaptations nécessaires pour les élèves atteints de diabète, incluant les traitements et les aménagements scolaires.



## LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

(linguacorsica@gmail.com)

# BUNGELMI, CANIONI, CANGIONI: NOMS DE FAMILLE RÉCALCITRANTS

CREDI CHI HE STRATARRESTRA  
A SO CASATA...



\*Il croit que son patronyme est extra-terrestre

**M**algré la «normalisation» administrative la graphie de certains noms de famille peut trahir une origine linguistique corse (ou «corso-sarde»). Nous citons quelques exemples.

## GUILLAUME ET SES REJETONS.

Les patronymes GUGLIELMI et GUDELMONI sont issus d'un prénom correspondant au français à Guillaume: en corse Gugliemu, Vuddelmu [dans le Sud]. De nombreuses variantes sont attestées, par ex. en Sicile: Gugghiermu, Vighghiermu... À moins qu'il s'agisse d'une simple «coquille», des noms comme GUGIELMI (même étymologie) pourraient être expliqués de la même façon, étant donné la variation interne au corse entre < ghj > /< gli > /< dd > /< ll > [pour les divers résultats du latin *palea* «paille», italien *paglia*].

Le nom de famille BUNGELMI pourrait être formé de deux éléments, le premier, fréquent (cf. types BONGIOVANNI, BONAVITA), aurait ici conservé le vocalisme corse [bun- variante désaccentuée de bonu devant consonne], le deuxième correspondant à une abréviation Gelmo courante en Italie (pour Guglielmo; cf. GELMINI présent en Corse). Compte tenu du fait que BUNGELMI est introuvable en Italie, on pourrait avoir

aussi une forme locale corse correspondant à Guillaume mais non-composée. On pourrait voir la même racine dans le nom de famille corse CERMOLACCE [variante locale de \*Gelmolacce]. En 1895 à Partinello [2A] on atteste un surnom Busgè «prononcé Buglielmu» [J. Ceccaldi & D. Colonna 2009].

## VINCENT.

Correspondant à Vincent on a [notamment] VINCENSINI [exclusivement corse] et VINCENZINI [exclusivement italien]. Le nom de famille VINCENSINI n'apparaît qu'une fois dans l'annuaire italien, associé à un prénom français [«indicateur de corsité» qui trahit d'ordinaire une origine... corse]. La variation graphique est ici probablement liée à une variation phonétique [[s]/[ts] après consonne: cf. *corzu/corsu* «corse», *alzu/alsu* «aulne»]. Outre une prononciation locale, VINCENSINI reflète peut-être aussi une attitude ou une réaction face à telle ou telle articulation spécifique [corse ou italienne]: la réalisation [ts] est limitée dans le nord de la Corse à certains contextes [*polzu* «pouls»], elle est générale et typique en Corse du Sud comme en Toscane devant une consonne quelconque. On notera aussi que le prénom Vincent a plusieurs correspondants en corse: Vincensiu selon les prescrip-

[...]Dans le nom de famille CANGELOSI (très rare en Corse) l'analogie de forme est fortuite. Ce nom connu en Sicile n'a pas trouvé d'explication quant à son origine, même si les divers dictionnaires onomastiques formulent sans conviction plusieurs hypothèses. À notre avis plusieurs arguments conduisent à la base Arcangelo (prénom fréquent dans le Sud italien).

teurs «nordistes» [Adecec], Vincenti pour les «sudistes» [A. Bassani *Nomi corsi*], mais aussi Vincensu, Vincenzu, Vincente dans l'usage. Les actes anciens attestent aussi Vincenzo, Vincenzio, Vincenso, Vincensiu, Vincensina.

### HISTOIRE DE CHIENS ?

La prise en compte des particularités locales est parfois susceptible de permettre le décryptage de certains noms «opaques». Ainsi le patronyme VIVICORSI est issu du prénom composé Divicorsu [Ludovic Ours; J. Chiorboli 2012]. La variation <-ni- > /< gn > étant courante en Corse comme en Italie [cf. ANTONIETTI/ANTOGNETTI: la dernière forme, avec palatalisation est plus «populaire»], des noms de famille comme CAGNOLI et CANIONI pourraient avoir la même base [CAGNONI est attesté dans les actes du XIX<sup>e</sup> siècle]. On a une variation parallèle en Italie avec les noms de famille du type CAGNONI, DICANIO, qu'on fait remonter au nom personnel Canio [Canius est déjà latin] ou Cagno ou bien après aphérèse Ascanio [I cognomi d'Italia, UTET 2008]. Dans les actes anciens le prénom est fréquent en Corse dès le XVIII<sup>e</sup> siècle [surtout au Sud: Ascanio, Ascanius, Ascagne]. Le type CANIONI serait alors une variante corse non palatalisée [et plus «policée»] de CAGNONI [aujourd'hui disparu de l'annuaire corse]. En Italie comme en Corse, il est prudent de ne pas exclure comme base possible le prénom-surnom Cane «chien». En Italie on a notamment le type Cangrande [Della Scala]. Un rapport avec l'animal est évoqué pour le nom de famille italien CAGNOTTI. Dans le Cap Corse Cagnacius est «à la mode en 1286 dans l'ensemble de la seigneurie Da Mare» [M. Vergé-Franceschi 2006] et Cagnone est un nom personnel populaire en Corse dès le XVI<sup>e</sup> siècle, comme l'atteste la *Pandetta*. I Cagnoni est aussi un «surnom de famille» à Palneca [2A; dans les années 1950 certains de ces surnoms étaient portés sur les listes électorales]. La toponymie corse [IGN] offre des exemples de cette variation graphique et/ou phonétique [même si la base n'est pas forcément la même]. À côté de la forme de base fréquente [par exemple Funtana di Cagna Morta à Vallica 2B], on a différents dérivés: Cagnone [Bastelica 2A] / Canione [Sartène 2A]; Cagnolu [Lainosa 2B] / Caniozzu [Poggio di Nazza 2B]. En fonction de la construction du mot, la palatalisation peut être plus ou moins marquée: à côté de *cagnaccia* [aussi «requin»] on a *caniolu* «chiot» sans aucune palatalisation [en quatre syllabes: ca/ni/ò/lu]. On pourrait expliquer de la même manière les types [palatalisés] CAGNAZZOLI ou CAGNINACCI [qui eux sont limités à la Corse], même si la base Canius déjà évoquée reste phonétiquement plausible. En revanche pour CANARELLI [beaucoup plus fréquent en Corse qu'en Italie où on peut évoquer un dérivé de *canna* «roseau»], le rapport avec l'animal est encore plus évident avec un suffixe différent: Canarello, attesté comme nom de personne dans les Actes du Nebbio [2B] au XVI<sup>e</sup> siècle., est à rapprocher notamment du toponyme sarde Canareddu [Olbia], «*originario antroponimo-soprannome*» correspondant en italien à *cagnolino*. [D. Panedda 1991]

Le nom de famille CANGIONI, rare en Corse et encore plus en Italie, pourrait être rapproché de CANGI [et de CANGINI, CANGIOLI non attestés en Corse]. Pour CANGI [on suppose entre autres origines le nom personnel Candio ou Candido, apparemment pas très populaires en Corse. Le *Dizionario dei cognomi* évoque aussi le latin médiéval *cambium* «change», cf. italien *cangiare* [*cambiare*]. En corse on a *canghjatu* «solidifié» dans le dictionnaire du Muntese. Si la variation CANIONI/CAGNONI est plausible en Corse comme en Italie [cf. ANTONIETTI/ANTOGNETTI], la variation CANGIONI/CANIONI [CAGNONI] pourrait évoquer une différenciation interne à la Corse [cf. selon la région *lenghju/legnu* «bois»]. La forme CANGIONI représenterait alors une toscanisation de ce qui correspondrait en corse à *canghjoni*, parallèlement à ce qui se passe en toponymie. Ainsi, dans la commune de Monte [2B], on a le toponyme corse Anghjulasca dont la forme officielle – toscanisée – est Angiolasca. CANGIONI/CANIONI/ [CAGNONI] pourraient donc être de simples variantes graphiques issues des prénoms cités [type Canius, ou type Cagnone]. En Balagne notamment les actes anciens montrent une grande fréquence pour CANIONI [43 actes] et encore plus pour CANGIONI. A Muro [2B], on a 2 occurrences pour CANIONI et 164 pour CANGIONI, dans une zone où c'est justement < nghj > qui est le résultat régulier [cf. *lenghju* «bois», ailleurs *legnu*].

On notera que dans les actes anciens [XIX<sup>e</sup>] CANGIONI est fréquent aussi dans le Sud à Propriano [2A], également situé dans la «zone lenghju», où on a par exemple le type *canghjetta* par opposition au type *cagnetta* ailleurs.

Étant donné sa distribution ancienne dans au moins deux zones différentes, on peut considérer que CANGIONI est un nom porté par des familles distinctes, dans le Sud d'une part, en Balagne et dans le Cap Corse d'autre part. On ne peut exclure d'autres hypothèses. Par acquit de conscience on évoquera quelques formes [rares]: en Corse Arcanghjonu [prénom-surnom dans les Raconti de R. Coti]; en Italie noms de famille comme ARCANGIONE [introuvable dans les annuaires mais cité dans la presse: [vicedimegaride.it/](http://vicedimegaride.it/)], ARCANIO, ARCAGNI...

### MICHEL ARCHANGE.

Par rapport à CANGIONI, dans le nom de famille CANGELOSI [très rare en Corse] l'analogie de forme est fortuite. Ce nom connu en Sicile n'a pas trouvé d'explication quant à son origine, même si les divers dictionnaires onomastiques formulent sans conviction plusieurs hypothèses. À notre avis plusieurs arguments conduisent à la base Arcangelo [prénom fréquent dans le Sud italien]. Concernant le suffixe -oso avec un prénom [souvent un hagnonyme], la construction est fréquente. En Italie on a par exemple MICHELOSI dérivé de Michele [Michel] ANGELOSI/ANGIOLOSI, formé sur Angelo/Angiolo [Ange]. Les variantes CANGIALOSI/CANGELOSI/CANGIOLOSI pourraient donc être issues du type Arcangelo/Arcangiolo [voire Marcangelo]. ■

## DANSE

**Le Grand ballet de Kiev**

Fondé en 2014 par Oleksandr Stoianov, étoile du Ballet national d'Ukraine, le Grand ballet de Kiev est une compagnie de danse indépendante qui réunit des interprètes issus des meilleures écoles de danse ukrainiennes, à l'instar de Katherina Kuhar, première danseuse de l'Opéra national d'Ukraine. Depuis la guerre qui oppose leur pays à la Russie, ces artistes, tout en poursuivant leur carrière hors de leur pays, s'efforcent d'apporter un soutien matériel non seulement à ceux des leurs qui sont restés en Ukraine mais aux écoles de ballet ukrainiennes. Pour son passage en Corse, le Grand ballet de Kiev présente deux spectacles. Tout d'abord, *Le Lac des cygnes* de Tchaïkovski, créé le 4 mars 1877 au Théâtre impérial Bolchoï, à Moscou, dans une chorégraphie de Julius Reisinger qui, sans être un échec total, ne fut pas véritablement un triomphe, Tchaïkovski parla de «*déconvenue humiliante*» tant le maître de ballet, dépassé par la musique du compositeur, avait taillé dans sa partition. Il fallut attendre la version de Marius Petipa (qui lui restaura la partition originale et exploita toute sa virtuosité), créée le 15 janvier 1895 au Théâtre Mariinsky de Saint Petersburg, pour que l'œuvre connaisse enfin un succès qui ne s'est dès lors jamais démenti. Trop tard pour consoler Tchaïkovski, mort en 1893. C'est cette version de Petipa qui est présentée par le Grand Ballet de Kiev. *Le Lac des Cygnes* raconte l'histoire d'amour impossible entre un prince, Siegfried, et une jeune femme, Odette, victime du sort jeté par un sorcier : changée en cygne blanc, elle ne retrouve son apparence humaine qu'à la nuit venue. L'autre représentation est celle du *Roméo et Juliette* de Prokofiev, d'après la pièce de théâtre éponyme de Shakespeare. Là encore une œuvre à l'histoire compliquée. En 1934, Prokofiev avait été sollicité par le Kirov, à Leningrad, pour composer un ballet, mais sa proposition de travailler sur le thème des deux jeunes amants de Vérone fut rejetée. Il signa alors avec le Bolchoï et la partition fut achevée en 1935 et cette fois, c'est le corps de ballet qui lui mena la vie dure en décrétant sa musique indansable ! Prokofiev dut patienter jusqu'en 1938 pour voir son ballet représenté, au Théâtre Mahen de Brno, en Tchécoslovaquie où il reçut un excellent accueil. Deux ans plus tard, le Kirov mettait *Roméo et Juliette* à l'affiche, puis ce fut au tour du Bolchoï, en 1946. La chorégraphie est celle d'Oleksandr Stoianov.

Le 3 janvier 2025, 20 h 30 (*Le lac des cygnes*). Le 4 janvier 2025 (*Roméo et Juliette*), 15 h et 20 h 30. Théâtre Empire, Ajaccio.

📞 04 95 50 40 80 & [www.empire.corsica](http://www.empire.corsica)

Le 5 janvier 2025, 14 h (*Roméo et Juliette*). Complexe sportif Paul Natali, Borgo. 📍 [www.corsebillet.com](http://www.corsebillet.com)



## CABARET

**Romain Brau allume les étoiles**

«*Je peux très bien retaper une maison avec une barbe de trois jours et me sentir hyperféminin, et me sentir masculin les jours où je suis le plus fragile. C'est un sentiment très intime. Homme ou femme, qu'importe ! J'aime dire que je suis une fée. Être féérique, c'est se transformer, s'adapter*» confiait-il au magazine *Vogue* en mars 2022. Ce ne fut pas toujours simple d'être une fée, surtout à l'école et au collège, d'autant que ses cheveux d'un beau roux ardent suffisaient à le faire remarquer. Mais Romain Brau n'a jamais renoncé à sa personnalité. Mannequin puis figurant, diplômé de l'Académie royale des Beaux-arts d'Anvers en département mode, il a créé ses propres collections de vêtements dédiés à la scène musicale et à la danse contemporaine. En 2015, il relance avec d'autres artistes Madame Arthur, le tout premier cabaret travesti de Paris, tout en prenant part à des projets artistiques et musicaux aux côtés des groupes tels que Les fils du calvaire, La Femme, Bagarre... En 2018, il obtient son premier rôle principal dans *Les Crevettes Pailletées*, comédie de Cédric Le Gallo et Maxime Govare mettant en scène un coach sportif sanctionné pour propos homophobes qui doit se racheter en entraînant une équipe de water polo gay. Il a par la suite été à l'affiche de *Haute couture* de Sylvie Ohayon aux côtés de Nathalie Baye, *Une femme du monde* de Cécile Ducrocq avec Laure Calamy et dans *La revanche des Crevettes Pailletées*. Pour son premier spectacle seul en scène, créé en 2022 dans la salle parisienne des Étoiles, accompagné au piano par Leslie Bourdin, il interprète chansons originales et reprises et affirme le travestissement comme une performance artistique au-delà du genre. Il vient de sortir son premier album, *Je suis demain*, dans lequel il revisite sa jeunesse, évoque les blessures, le rejet mais revendique aussi son refus d'être rangé dans quelque case que ce soit.

Le 4 janvier 2025, 21 h 30. Spaziu culturale Natale Rochiccioli, Cargèse. 📞 09 62 61 95 14 & [www.cargese.corsica](http://www.cargese.corsica)



## BEAUX-ARTS/ JEUNE PUBLIC

**Les œuvres s'animent**

Chaque mois, le Musée Fesch propose aux enfants âgés de 4 à 11 ans une manière très originale de découvrir une œuvre de sa collection en les invitant chacun à endosser le rôle d'un des personnages qui y sont représentés pour ensuite jouer ensemble l'histoire que narre ce tableau. La toile retenue cette fois est une surprenante peinture du XVIII<sup>e</sup> siècle dont le musée est dépositaire depuis 1949. Attribuée à un peintre inconnu baptisé le «*Maître de la fertilité de l'œuf*», elle est intitulée *La tentation de la chouette*. Elle représente une chouette impassible que des animaux divers tentent de faire manger et boire, tandis que des gnomes s'efforcent de les en empêcher. La signification de l'œuvre est encore un mystère et toutes les interprétations restent possibles. Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Le 8 janvier 2025, 14 h. Palais Fesch, Musée des Beaux-Arts, Ajaccio. 📞 04 95 26 26 26 & [www.musee-fesch.com](http://www.musee-fesch.com)

# CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

## CÔTÉ PILE, CÔTÉ FACE



**S'**agit-il bien du même pays? Celui dont les habitants s'étripent verbalement dès qu'on parle de politique, rouspètent après tout et tout le monde et jurent que «*c'était mieux avant*»; et celui dont les habitants communient devant la flamme olympique, font des «*holà*» dans les stades, applaudissent leurs champions, se congratulent à n'en plus finir et s'extasient devant une cathédrale où, peut-être, ils n'étaient jamais entrés. Oui, c'est bien le même pays, qui a vu l'année 2024 pousser au paroxysme ses éternelles contradictions: la France côté pile et la France côté face.

Côté pile, on a vu un pays capable, grâce à des corps de métier remarquables et à une forte volonté politique, de reconstruire Notre-Dame en cinq ans; capable aussi d'organiser des Jeux olympiques sur lesquels les mauvais coucheurs n'auraient pas misé un centime. À tel point qu'en juin, de nombreux Parisiens n'avaient qu'une idée en tête: fuir! Avant de revenir en quatrième vitesse rattraper le temps perdu en septembre lors des Jeux paralympiques.

Côté face, la dissolution de l'Assemblée nationale, au soir des élections législatives du 9 juin, a provoqué un chaos politique comme la 5<sup>e</sup> République n'en avait jamais connu. Elle avait digéré plus ou moins bien la fin de la guerre d'Algérie, mai 1968, trois cohabitations droite-gauche, les Gilets jaunes et les nombreuses réformes des retraites. Mais elle ne s'était jamais cognée contre l'absence de majorité. On savait la

France difficile à gouverner, on la découvre ingouvernable.

Depuis janvier, quatre Premiers ministres se sont succédé: Elisabeth Borne, limogée sans avoir démerité, sur un coup de tête du Prince qui préside à nos destinées; Gabriel Attal, nommé à cause de son âge afin de faire pièce au jeune Jordan Bardella, président du Rassemblement national; Michel Barnier puis François Bayrou, qui furent jadis des «*rénovateurs*» de la droite et du centre et qui semblent devenir les exécuteurs testamentaires du second quinquennat d'Emmanuel Macron.

### LA DISSOLUTION DEVANT LES JO

La France qui gagne et la France qui perd ont ainsi cheminé pendant 366 jours, lestées tantôt par les victoires et l'autosatisfaction nationale, tantôt par la dette et les effets collatéraux du conflit israélo-palestinien, qui hystérise le débat politique. Une France entre fierté et colère, entre enthousiasme et dépression. Il n'est donc pas étonnant que, dans le «*Top 30*» des personnalités de l'année établi par Ipsos pour *La Tribune du Dimanche*, sportifs et politiques se retrouvent: chez les hommes, Léon Marchand, Teddy Riner et Antoine Dupont, tous trois médaillés d'or aux JO, occupent le podium. Mais Jordan Bardella s'est glissé à la quatrième place, distançant Emmanuel Macron (7<sup>e</sup>), Gabriel Attal (8<sup>e</sup>), Michel Barnier (10<sup>e</sup>) et l'inattendu Bruno Retailleau, ministre de l'Intérieur depuis septembre, classé 12<sup>e</sup>. Chez les femmes, la première place est politique et non sportive puisque Marine

Le Pen l'emporte pour 30 % des personnes interrogées, soit le score habituel de son parti. À côté, Anne Hidalgo (11<sup>e</sup>) et Rachida Dati (12<sup>e</sup>) font pâle figure. Un autre sondage, réalisé par l'Ifop pour *Ouest-France*, confirme pourtant que la France reste un pays plus politique que sportif: invités à citer les événements de l'année qui les ont le plus marqués, les sondés ont placé la dissolution de l'Assemblée nationale devant les Jeux olympiques, l'élection de Donald Trump, la guerre en Ukraine et le conflit israélo-palestinien.

Les places en haut de tableau de Marine Le Pen et de Jordan Bardella résument bien l'année 2024 côté face: c'est parce que la liste de Bardella est arrivée en tête aux élections européennes en juin qu'Emmanuel Macron a dissous l'Assemblée dans un coup de dés suicidaire. C'est parce que Marine Le Pen a baissé le pouce en décembre que le gouvernement Barnier est tombé sous la censure de l'Assemblée nationale.

Si, côté pile, Thomas Jolly s'est révélé en maître d'œuvre des cérémonies olympiques, Marine Le Pen, côté face, a signé la mise en scène de la vie politique, et va continuer de donner le tempo. Si elle ne censure pas, le gouvernement de François Bayrou tiendra. Quand elle décidera de censurer, il tombera.

Ce mauvais jeu pourrait prendre fin le 31 mars. À cette date, les juges déclareront ou non Marine Le Pen inéligible. D'eux dépend sa candidature à l'élection présidentielle prévue en 2027. Souhaitons qu'ils ne prennent pas leur décision à pile ou face. ■

È QUIST'ANNU MEGLIU CHI L'ANTRI?



PACI È SALUTA PÈ TUKI